

# Batir l'avenir du Cap-Breton

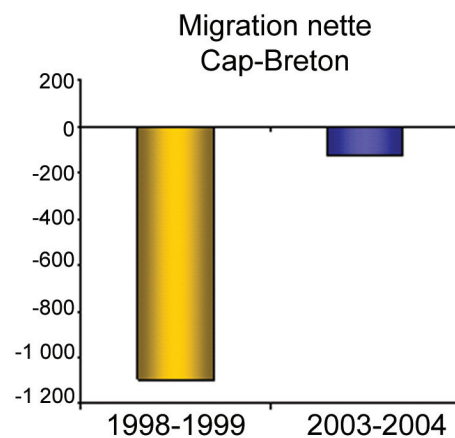
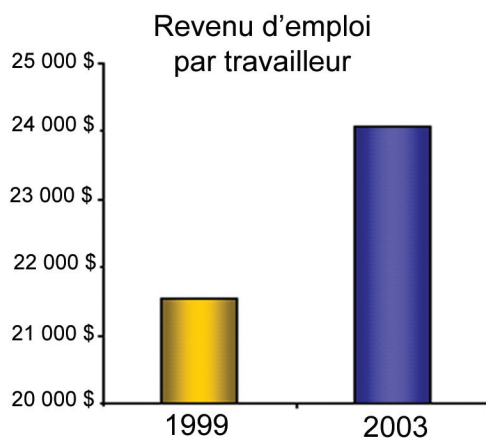
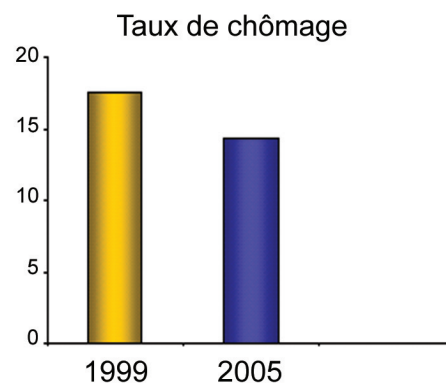
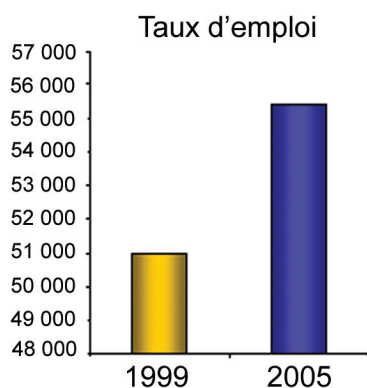


# Indicateurs économiques - Cap-Breton

	1999	2005
Taux d'emploi	51 000	55 400
Taux de chômage	17,6	14,4
Taux d'activité	50,7	55,1
Revenu d'emploi par travailleur*	21 543	24 047 (2003)
Rapport de dépendance économique*	43	41 (2003)
Ventes au détail (Étude des marchés par la Financial Post: millions de \$)	1 283,80	1 605,20
Mises en chantier	174	262
Migration nette Cap-Breton	-1 094	-128 (2004)

\*Diffusion des données la plus récente - 2003

## Chiffres comparatifs

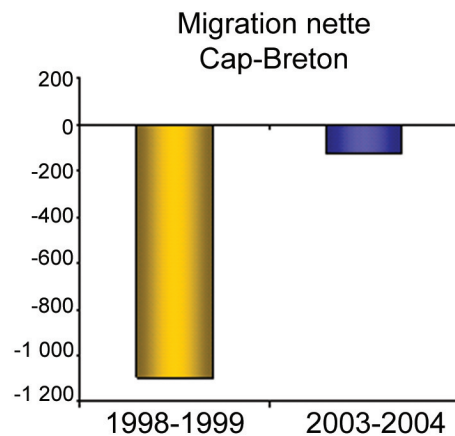
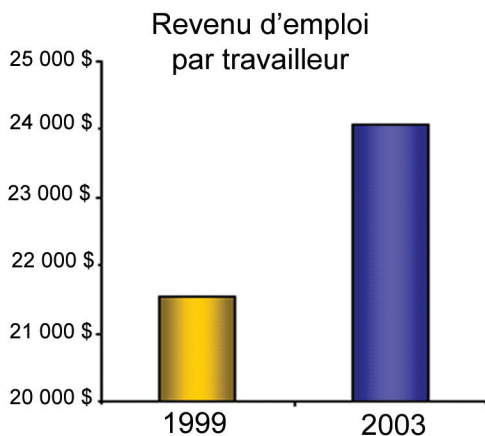
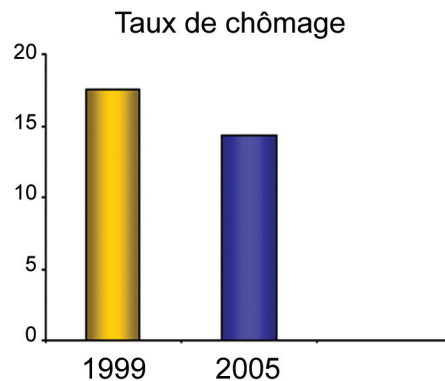
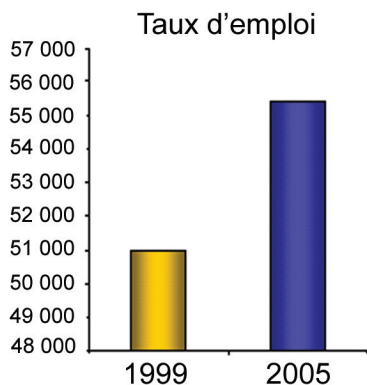



# Indicateurs économiques - Cap-Breton

	1999	2005
Taux d'emploi	51 000	55 400
Taux de chômage	17,6	14,4
Taux d'activité	50,7	55,1
Revenu d'emploi par travailleur*	21 543	24 047 (2003)
Rapport de dépendance économique*	43	41 (2003)
Ventes au détail (Étude des marchés par la Financial Post: millions de \$)	1 283,80	1 605,20
Mises en chantier	174	262
Migration nette Cap-Breton	-1 094	-128 (2004)

\*Diffusion des données la plus récente - 2003

## Chiffres comparatifs





L'honorable Peter G. MacKay, C.P., député  
Ministre des Affaires étrangères et ministre de  
l'Agence de promotion économique du Canada atlantique  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'expansion du Cap-Breton pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2006.

Le rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*. Il renferme notamment les états financiers annuels de la Société ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Monique Collette  
Présidente et première dirigeante  
Société d'expansion du Cap-Breton



# TABLE DES MATIÈRES

- 1** *Mot de la présidente et première dirigeante*
- 2** *Mot du vice-président et directeur général*
- 3** *Équipe de la haute direction*
- 4** *Qui nous sommes*
- 5** *Conseil d'administration*
- 6** *Conjoncture économique*
- 8** *Rendement par rapport aux objectifs fixés*
- 21** *Opérations*
- 21** *Ressources humaines*
- 24** *Responsabilité sociale de la SECB*
- 25** *Langues officielles/communication et Gouvernement en direct*
- 28** *Gouvernance d'entreprise*
- 36** *Gestion du risque*
- 37** *Rapport et analyse de la direction*
- 42** *États financiers*



## MESSAGE DE MONIQUE COLLETTE PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE

À la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), nous reconnaissons que l'objectif de développer progressivement l'économie du Cap-Breton est irréalisable sans le travail conjugué de l'entreprise privée, des chefs de file de la collectivité et de tous les ordres de gouvernement.

L'année 2005 était la dernière d'un plan quinquennal établi par la SECB en vue de réaliser de nombreux objectifs pour le Cap-Breton. Jusqu'ici, les résultats sont satisfaisants et offrent toute raison d'espérer que les choses se poursuivront sur cette lancée.

Maintenant que nous portons notre attention sur l'avenir, nous devons également apprécier l'évolution d'une culture de transparence, d'ouverture et d'imputabilité. Nous avons la responsabilité de faire évoluer et d'adapter nos politiques et nos procédures en fonction des demandes des gens.

L'efficacité et la transparence des relations de travail, passées et nouvelles, avec d'autres ordres de gouvernement et des partenaires du secteur privé, seront la clé d'un développement fructueux à l'Île. La SECB n'a pas perdu un instant avant de démontrer qu'en tant qu'organisme, elle est fin prête à assumer ces responsabilités élargies. Le rapport annuel de la Société pour 2005 s'est mérité le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État de la vérificatrice générale. Ce prix souligne les réalisations exemplaires des rapports annuels des sociétés d'État et fait la promotion de la préparation de meilleurs rapports au sein de cette communauté.

Les Cap-Bretonais devraient prendre acte avec soulagement que le plus grand contributeur fédéral à leur développement économique fait preuve d'une telle vigilance dans ses pratiques d'administration fiscale et ses rapports.

Au nom du conseil d'administration et du personnel de la SECB, il me fait plaisir de présenter le présent rapport annuel. Le potentiel de succès de l'Île dépend de l'engagement continu du personnel et des membres d'un conseil d'administration dévoués, qui tous travaillent fort pour vos collectivités, parce qu'ils en font partie. Il vous revient aussi à vous, résidents du Cap-Breton et de Mulgrave, de parler dans un même élan, de soutenir et de promouvoir les mesures de développement entreprises sur votre magnifique île.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M Collette', written in a cursive style.



## MESSAGE DE RICK BEATON DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Île du Cap-Breton est l'un des meilleurs endroits au monde où vivre et élever une famille; de plus, malgré des défis persistants, l'économie du Cap-Breton fait des progrès. L'Île connaît une évolution, des signes de changement et d'adaptation, en dépit d'obstacles nombreux. Des événements positifs réalignent l'économie à venir; nous nous rapprochons du reste du Canada et du monde.

On a ainsi pu observer un déclin du taux de chômage. Le Cap-Breton a connu pendant l'été 2005 le taux mensuel le plus bas d'au moins une décennie, soit 11,6 % en juillet. Ce mois-là, le nombre d'emplois s'élevait, selon les estimations, à 60 900 - un chiffre record.

L'édition de février 2006 du *Canadian Observer* relevait qu'en 2005, l'Île a été en tête de la Région atlantique en termes de croissance d'emplois, avec un chiffre de 6,5 %, se classant sixième parmi les 68 régions au Canada. Le *National Geographic Traveler Magazine* a classé le Cap-Breton au 2<sup>e</sup> rang parmi les meilleures destinations de voyage au monde.

Pendant la période qui a mené à la fermeture de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) et de la Sydney Steel Corporation (SYSCO), l'Île a éprouvé une émigration nette relativement imposante. Les chiffres relatifs à l'immigration pour 2003-2004 montrent la première augmentation nette positive depuis 1992-1993. Les revenus d'emploi par salarié se caractérisent également par une croissance manifeste et à un rythme régulier. Le revenu total gagné s'est accru de 4 % et de 3,7 % en 2002 et en 2003 respectivement; cette augmentation est supérieure à toute autre augmentation dans les autres régions économiques de la province, y compris Halifax.

Nul doute que le gouvernement y est pour quelque chose mais de même, il a reçu un bon rendement sur le capital investi. Les festivals et les événements spéciaux au Cap-Breton ont fourni des recettes au titre du produit intérieur brut (PIB) de l'ordre de 76,2 millions de \$ au cours des quatre dernières années. Le total en PIB réalisé à partir de projets parrainés par la SECB a été de 1 201,4 millions de \$, soit 240,3 millions par an en moyenne. On prévoit que les avantages fiscaux seront de 982 millions de \$, ou 98,2 millions par an. Ces revenus seront réinvestis dans des domaines comme le transport, l'éducation et la santé... pour des années à venir.

Actuellement, l'économie locale est plus diversifiée que par le passé; l'Île du Cap-Breton est en meilleure position pour soutenir la fermeture des industries du charbon et de l'acier; des emplois se créent dans de nouveaux domaines. Le développement économique stratégique est une réalité, maintenant plus que jamais.

La santé économique à long terme de l'Île du Cap-Breton dépend de la création de richesse, soit grâce à des ventes à l'exportation, soit grâce à la production pour la population locale de biens et de services qui autrement seraient importés.

En conséquence, le temps est venu pour que les collectivités prennent leur avenir en mains. Il est temps désormais de soutenir vigoureusement les initiatives du secteur privé. C'est ainsi le temps d'encourager l'entrepreneur de votre voisinage. Il se trouve, dans toutes les collectivités du Cap-Breton, des chefs de file du secteur privé qui sont prêts à se mettre à la tâche et à prendre des risques. L'accès aux capitaux n'est pas aisé au Cap-Breton, et pour cette raison, la SECB est prête, elle est désireuse de continuer à soutenir les nouvelles entreprises. Ensemble, nous pouvons continuer à faire des progrès.

# ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

## **RICK BEATON**

VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

## **TOM PLUMRIDGE**

DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

## **KEN MONTGOMERY**

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU DÉVELOPPMENT

## **D.A. LANDRY**

DIRECTEUR DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## **JOE CASHIN**

DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE DES SERVICES  
INTÉGRÉS

## **LORI MARENICK**

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES INTÉGRÉS



## **ABSENT : SHELLY KEHOE**

DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DES COMPTES COMMERCIAUX



# QUI NOUS SOMMES

La SECB est une société d'État, une entité distincte qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), qui est également responsable de la SECB et du Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB).

Outre ses propres programmes, la SECB exécute les programmes de l'APECA à l'île du Cap-Breton. En 1995, la SECB et l'APECA ont signé un protocole d'entente (PE) permettant à la SECB de concevoir ses propres programmes et stratégies de développement économique pour compléter les programmes de l'APECA. Le protocole d'entente a été renégocié avec l'APECA afin de prévoir deux nouveaux mandats de cinq ans, qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2000 et 1<sup>er</sup> avril 2005.

En août 2000, le FICB a été constitué en tant que filiale détenue en propriété exclusive de la SECB et dotée de son propre conseil d'administration. Suivant la déclaration de la gouverneure en conseil, la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'applique au FICB comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Ainsi, le FICB doit rendre compte au Parlement en présentant son propre plan d'entreprise et un rapport annuel. La SECB a signé un protocole d'entente avec le FICB en vue de lui fournir de l'aide pour ses programmes et un soutien opérationnel, réduisant de ce fait les frais généraux administratifs.

En plus des rapports qu'elle entretient avec le FICB et l'APECA, la SECB réalise depuis longtemps des mesures de développement économique en partenariat avec le ministère des Ressources humaines et Développement social, le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse, les administrations de développement régional, Nova Scotia Business Inc., le ministère du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, DEVCO, Destination Cap-Breton, les corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), les organismes sans but lucratif, les municipalités et le secteur privé.

La SECB continuera de favoriser les relations de travail avec tous les ordres de gouvernement.

## MANDAT

La Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton confère à la Société un vaste mandat législatif qui s'énonce en ces termes :

*La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie à l'île du Cap-Breton\* en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.*

\*Cette définition du Cap-Breton englobe aussi la région de Mulgrave.

## MISSION

L'énoncé de mission canalise les activités de la Société vers les principaux problèmes touchant l'économie de l'île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. Il se lit comme suit :

*La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est le principal organisme fédéral axé sur le développement économique du Cap-Breton. En association avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et d'autres intervenants locaux, elle utilisera ses vastes pouvoirs et sa souplesse pour appuyer, favoriser et coordonner les efforts visant à promouvoir un environnement favorable à la production de richesses, afin de créer des emplois durables à l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave.*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005-2006



## MONIQUE COLLETTE

Mme Colette, présidente et première dirigeante de la Société, est aussi la présidente de l'APECA. Avant sa nomination, elle était sous-ministre adjointe des Services ministériels au ministère de la Justice.

## RICK BEATON

Le vice-président et directeur général de la SECB a été auparavant directeur des Affaires corporatives de l'APECA au bureau de l'Île-du-Prince-Édouard et agent de liaison avec le cabinet du ministre de l'APECA, à Ottawa.

## BETTY ANN AUCOIN

Chéticamp (Nouvelle-Écosse)  
Mme AuCoin est administratrice de l'Hôpital du Sacré-Coeur et du Foyer Père-Fiset.

## ROBERT MCFADGEN

Marion Bridge (Nouvelle-Écosse)  
M. McFadgen est propriétaire et président d'une petite entreprise, la McFadgen's Bakery.

## FERNE MACLENNAN

River Denys (Nouvelle-Écosse)  
Mme MacLennan est éducatrice au campus du Détroit du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse et activiste en développement économique communautaire.

## SONNY MACDOUGALL

Glace Bay (Nouvelle-Écosse)  
M. MacDougall est comptable agréé et il fait partie du cabinet KPMG Chartered Accountants.

## GARY CORSANO

Sydney (Nouvelle-Écosse)  
M. Corsano est associé au cabinet d'avocats Sampson McDougall.

## WENDY MACMULLIN

Secrétaire générale



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Pendant plus d'un siècle, le charbon et l'acier ont été les piliers de l'économie du Cap-Breton. Ces deux industries ont connu des faiblesses importantes dans les années 1990, ce qui a mené à leur fermeture entre 1999 et 2001. Environ 7 500 emplois ont été perdus au cours de trois décennies. Ces fermetures ont créé un fardeau énorme sur une économie déjà fragile.

Au moment de l'annonce de la fermeture des deux mines restantes à l'Île, le Gouvernement du Canada est venu à la rescousse au moyen d'un fonds d'adaptation économique de 86 millions de \$ offert par l'entremise du FICB et d'une somme supplémentaire de 10 millions de \$ consentie par le biais de la SECB. La province de la Nouvelle-Écosse y a ajouté 12 millions en financement de l'adaptation économique au niveau du FICB. La collectivité dans son ensemble a participé à des consultations, on a identifié des priorités, des partenariats ont pris naissance et un plan d'action a été mis en place.

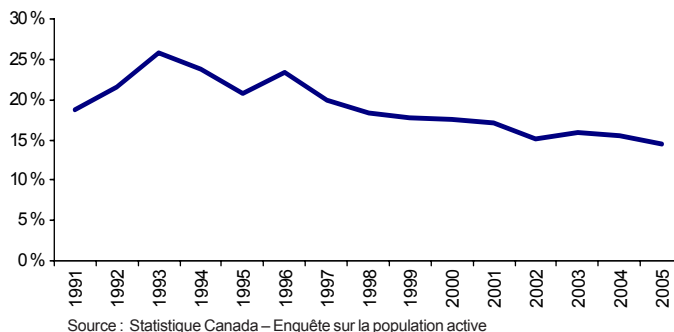
Près de six ans se sont écoulés depuis la fermeture des industries du charbon et de l'acier au Cap-Breton. Sans nier qu'il reste bien des problèmes, il est raisonnable d'alléguer que l'économie se porte plutôt bien.

Les indicateurs sur la main-d'oeuvre ont été très positifs pour le Cap-Breton en 2005. On a ainsi pu observer un déclin du taux de chômage. Le Cap-Breton a connu pendant l'été 2005 le taux mensuel le plus bas d'au moins une décennie, soit 11,6 % en juillet. Ce mois-là, le nombre d'emplois s'élevait, selon les estimations, à 60 900 - un autre chiffre record. Annuellement, le taux de chômage ne cesse de baisser; on l'estime à 14,4 % pour 2005, soit le plus bas depuis des décennies.

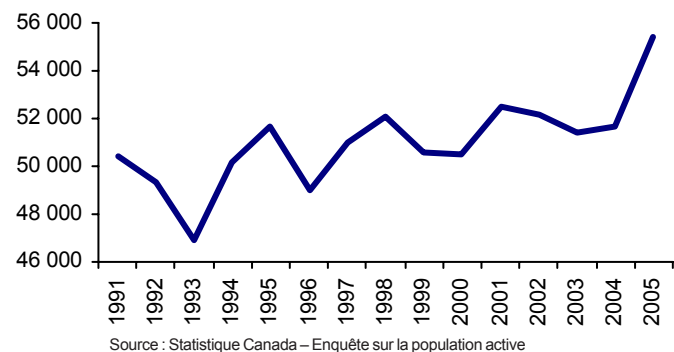
Les chiffres sur l'emploi continuent d'être encourageants au fur et à mesure que l'Île se redéfinit. Ces dix dernières années, l'emploi au Cap-Breton a démontré une croissance à long terme, malgré des fluctuations. Le Cap-Breton a mené la Région atlantique pour ce qui est de la croissance des emplois en 2005 avec une augmentation de 6,5 %, se classant sixième lors d'une enquête sur la main -d'oeuvre parmi les 68 régions.

Les revenus d'emploi montrent eux aussi des signes de croissance. Selon les données les plus récentes pour l'Île, les revenus d'emploi par salarié se caractérisent par une croissance manifeste. Le revenu total gagné s'est accru de 4 % et de 3,7 % en 2002 et en 2003 respectivement; cette augmentation est supérieure à tout autre augmentation dans d'autres régions économiques de la province, y compris Halifax. Elle dépasse également la croissance dans les revenu gagnés en Nouvelle-Écosse et au Canada.

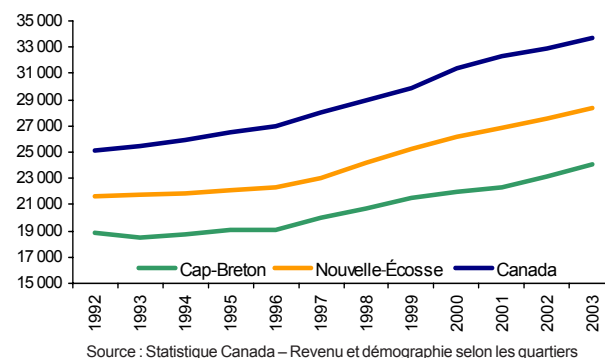
## TAUX DE CHÔMAGE ANNUEL CAP-BRETON



## TAUX D'EMPLOI ANNUEL CAP-BRETON



## REVENU D'EMPLOI PAR TRAVAILLEUR



C'est la première fois en dix ans que la croissance en revenu global a dépassé celle des autres régions de la Nouvelle-Écosse et du Canada dans leur ensemble.

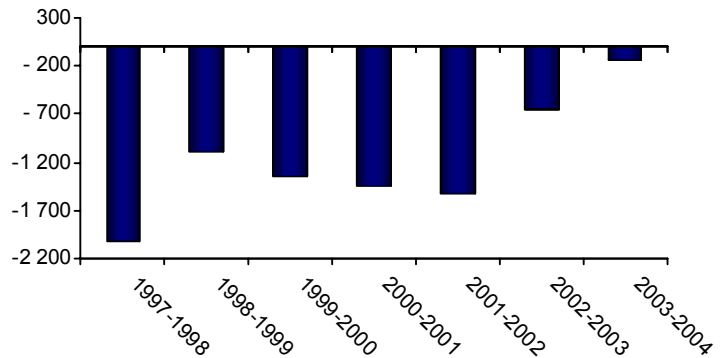
Revenu d'emploi par travailleur		
Région économique	Pourcentage de croissance 2001-2002	Pourcentage de croissance 2002-2003
Cap-Breton	4,02 %	3,70 %
littoral Nord	3,52 %	3,56 %
vallée d'Annapolis	2,33 %	2,87 %
littoral Sud	0,46 %	2,56 %
Halifax	3,38 %	1,98 %
Nouvelle-Écosse	2,94 %	2,68 %
Canada	1,93 %	2,27 %

Source : Revenu et démographie selon les quartiers, Statistique Canada

Pendant la période menant à la fermeture de DEVCO et de SYSCO, l'Île a connu une émigration nette relativement importante, c'est-à-dire d'un peu plus de 2 000 personnes, soit 1,3 % de la population, en 1997.

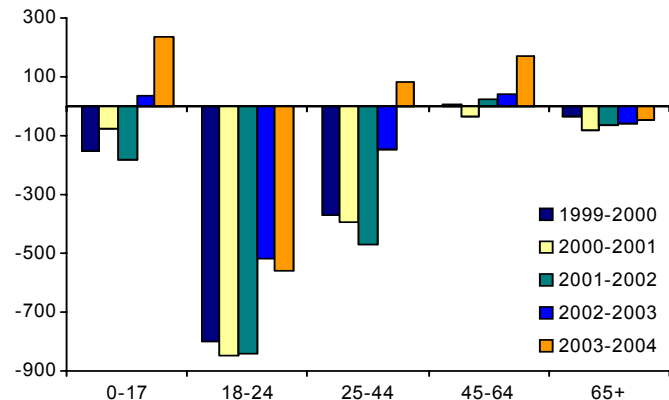
Les chiffres relatifs à l'immigration pour 2003-2004 montrent des indices de stabilisation.

#### MIGRATION NETTE (AU CANADA) ÎLE DU CAP-BRETON



Source : Statistique Canada – Division des données régionales et administratives, données sur la migration

#### MIGRATION NETTE DE L'ÎLE SELON LES TRANCHES D'ÂGE 1999-2000 À 2003-2004



Source : Statistique Canada – Division des données régionales et administratives, données sur la migration



# RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS

La SECB s'est donné un certain nombre d'objectifs de rendement et d'indicateurs pour mesurer les progrès qu'elle a obtenus dans l'ensemble de la mise en place d'une l'orientation stratégique définie dans son Plan d'entreprise. Les indicateurs de rendement servent à :

- vérifier que la Société atteint ce qu'elle s'est proposé d'atteindre;
- offrir une rétroaction quant aux objectifs et aux résultats d'entreprise aux fins de planification de gestion; et
- offrir une base pour l'établissement de rapports et pour l'imputabilité face au public.

L'exercice 2005-2006 a marqué le début d'un nouveau plan quinquennal pour la Société. Six priorités ont guidé l'orientation stratégique de la Société pour 2005-2006. Les voici :

- le soutien aux entreprises
- le soutien aux collectivités
- l'investissement
- la défense des intérêts
- l'orientation et la recherche
- le rôle d'agent de service et la prestation de services gouvernementaux

En plus de ses indicateurs de rendement, la SECB retient des données économiques en vue de vérifier si elle offre une contribution positive à l'économie du Cap-Breton. Tout tend à démontrer qu'elle contribue à améliorer les assises économiques, puisque les indicateurs économiques montrent des tendances positives. Au moyen des outils de développement économique disponibles et en s'associant au secteur privé et aux collectivités, la SECB a été un catalyseur de transformation positive.

La SECB mène également des recherches de façon continue pour observer les impacts qu'ont ses programmes sur la région, de sorte à s'assurer que ces derniers apportent les meilleurs résultats possibles.

Des effets indirects du développement, par exemple une assiette fiscale élargie, font partie de ce suivi continu. En 2005-2006, la SECB a chargé Canmac Economics de lui fournir une évaluation de la façon dont ses efforts de développement économique ont modifié l'assiette d'imposition municipale au Cap-Breton.

L'analyse a établi que :

L'aide financière du fédéral à l'économie du Cap-Breton a exercé un impact significatif sur les unités municipales en fonctionnement dans la région du Cap-Breton. Cet impact se fait sentir de deux façons principales :

- 1) une augmentation directe des recettes fiscales, vu que les clients de la SECB versent des impôts fonciers et des taxes sur les locaux professionnels;
- 2) une augmentation indirecte des revenus fiscaux, vu que la SECB fait des contributions à l'infrastructure municipale et à des projets.

La contribution directe en revenus fiscaux est passée de 767 983 \$ en 2000 à 4,7 millions de \$ en 2005. Cette contribution significative constitue des revenus pour chaque année à venir, pour la durée du projet.

Des projets d'infrastructure municipale ont permis une contribution de la part de la SECB se chiffrant à 40,2 millions de \$ pour servir de levier à des projets d'une valeur de 90 millions de \$ au cours de la période 2000-2005. Il s'agit donc d'une injection rapide et importante dans l'unité municipale, qui autrement aurait été remplacée par une hausse de taxes.

La prochaine section de ce rapport souligne les priorités stratégiques, les activités et les résultats clés de la Société pour 2005-2006, à partir du cadre de gestion de la Société.

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES

### Objectif

Assurer une croissance de l'économie en encourageant l'investissement du secteur privé dans des projets qui rehaussent la capacité concurrentielle des entreprises commerciales et qui favorisent des débouchés commerciaux afin de produire des emplois à long terme et durables.

L'un des objectifs premiers des activités de soutien aux entreprises de la SECB est la création d'un climat d'affaires concurrentiel. Pour y parvenir, la Société effectue des investissements dans le démarrage d'entreprises, les expansions, l'innovation, le commerce électronique, le perfectionnement des compétences, une infrastructure stratégique, les liens de télécommunication et le développement des exportations. Des investissements comme tels contribuent non seulement à faire fleurir des entreprises locales, mais également à en attirer de nouvelles dans la région.

La SECB appuie le développement commercial en aidant des entreprises à surmonter leurs obstacles vers la croissance, en particulier l'accès aux capitaux. La Société peut offrir un accès aux capitaux sous la forme de prêts garantis, non garantis ou libres d'intérêt, d'avoir propre ou d'aide non remboursable. En 2005-2006, la SECB a engagé plus de 4,2 millions de \$ en soutien financier dans le cadre de ses activités de soutien aux entreprises.

### Advanced Glazings

En 2005-2006, la SECB a offert un soutien à Advanced Glazings Ltd (AGL). La SECB a reconnu le potentiel de cette compagnie depuis sa création au milieu des années 1990. AGL innove en matière de technologie de simulation de la lumière diurne; elle a élaboré Solera®, le premier vitrage isolant à glacié composé de verre à haut rendement pour l'éclairage naturel d'édifices en Amérique du Nord. Pour son rendement à l'exportation, l'entreprise a reçu le prix de l'Industrie 2006 offert par la Fondation GLOBE du Canada.

L'utilisation de Solera® à l'intérieur du centre civique de Port Hawkesbury a fait que les installations se sont mérité une mention parmi 10 stades sportifs de classe internationale, selon les critères du magazine *BusinessWeek*.



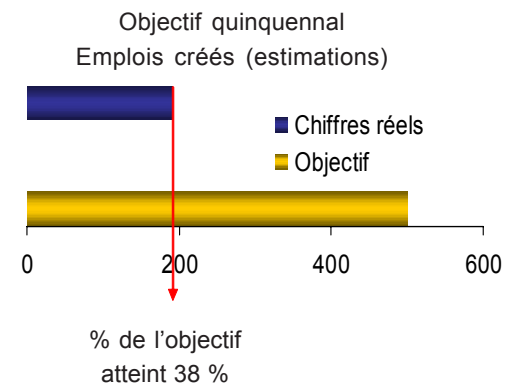
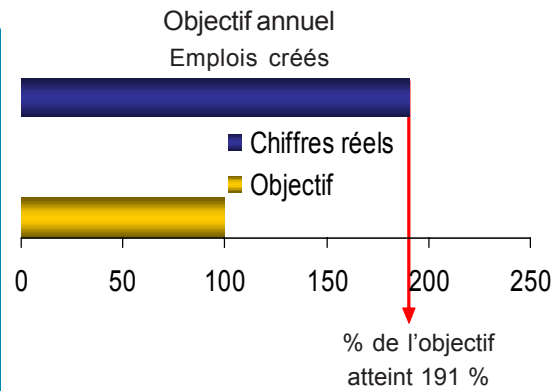
### L'initiative de commerce électronique de la SECB

Persuadée de l'importance vitale du commerce électronique en tant qu'outil commercial, la SECB a mis en place une initiative de commerce électronique destinée aux entreprises du Cap-Breton. L'initiative de commerce électronique aide des entreprises locales à se tailler une présence sur Internet, grâce à un site Web d'information et/ou à un site de commerce électronique pleinement fonctionnel. Les sites Web servent à bâtir une solide infrastructure technologique et procurent aux entreprises de l'Île du Cap-Breton un avantage concurrentiel en rendant des produits locaux davantage accessibles aux marchés internationaux. En 2005-2006, la SECB a aidé 24 entreprises à être plus manifestement présentes grâce au commerce électronique.

**Nombre estimatif d'emplois créés**

Objectif annuel  
100 ETP créés

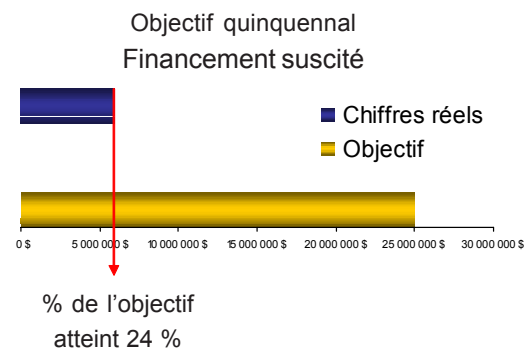
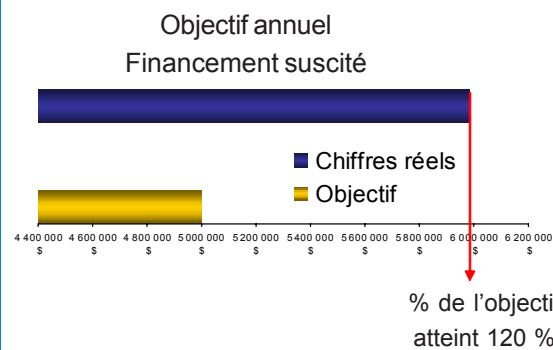
Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
500 ETP créés



**Valeur en dollars du financement suscité**

Objectif annuel  
5 \$ M financement suscité

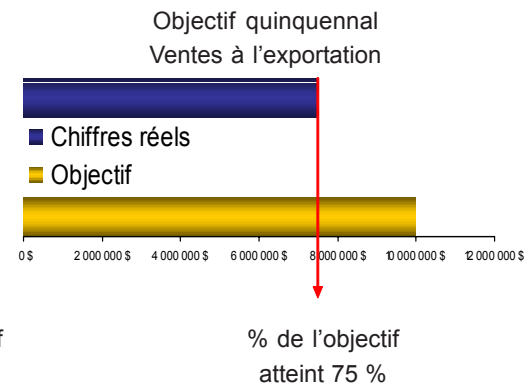
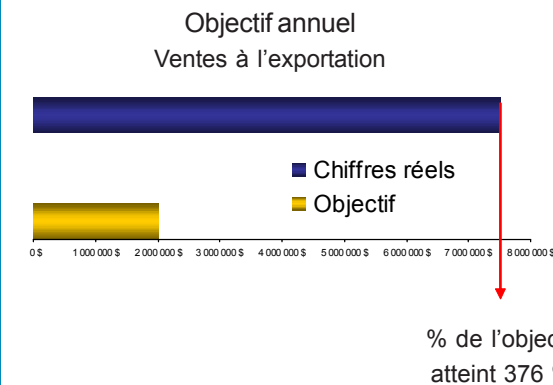
Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
25 \$ M financement suscité



**Valeur en dollars des nouvelles ventes à l'exportation**

Objectif annuel  
2 \$ M nouvelles ventes à l'exportation

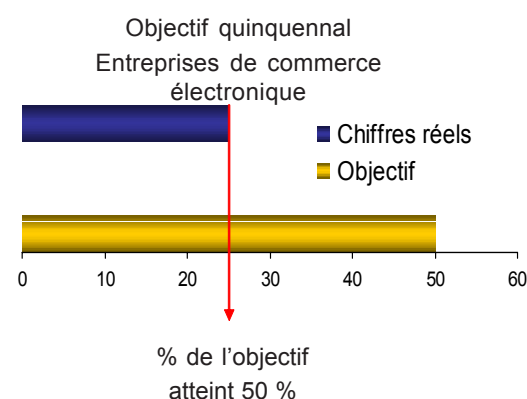
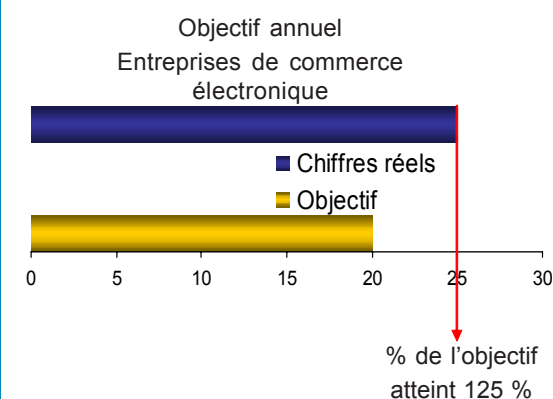
Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
10 \$ M nouvelles ventes à l'exportation



**Nombre d'entreprises aidées par l'initiative de commerce électronique**

Objectif annuel  
20 entreprises

Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
50 entreprises



## SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

### Objectif

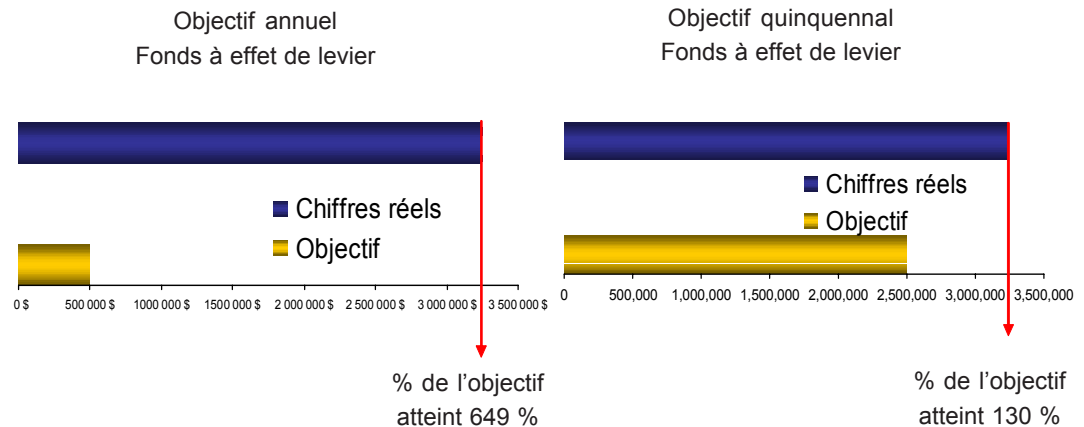
Aider les collectivités à planifier et à mettre en place des projets de développement communautaire qui ont un lien direct sur une activité économique durable et à long terme.

La SECB travaille de concert avec des organismes de développement communautaire afin d'appuyer les priorités de développement économique des collectivités à l'Île du Cap-Breton. Le développement économique emprunte des formes variées allant de la planification stratégique et de l'infrastructure au perfectionnement des compétences, en passant par l'organisation de nombreux festivals et événements spéciaux partout à l'Île.

### Valeur en dollars du financement suscité

Objectif annuel  
500 000 \$ financement  
suscité

Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
2,5 M \$ financement  
suscité



La Société a dépassé son objectif annuel pour l'investissement à effet de levier. En 2005-2006, elle a influencé des investissements de 3,2 millions de \$ en vertu de son programme de soutien aux activités communautaires.



## Festivals et événements



## Le congrès CASTS 2005



La Société a lancé l'initiative Festivals et événements spéciaux au cours de l'exercice 2002-2003. Depuis, elle a fourni environ 729 000 \$ en aide financière à l'intention de 214 festivals et activités à travers le Cap-Breton et dans la région de Mulgrave.

Récemment, une analyse sur l'impact économique de ce programme, menée par MRSB Consulting Services, a déterminé qu'au cours des quatre années de financement du programme :

- plus de 1,12 million de personnes, dont 27 % venaient de l'extérieur de l'Île, ont assisté aux festivals et aux activités spéciales.
- Environ 300 000 visiteurs de l'extérieur :
  - ont généré un impact économique positif de 76,2 millions de \$ sur le produit intérieur brut du Cap-Breton;
  - ont créé 2 621 années-personnes d'emplois pour la région; et
  - ont ajouté environ 19,6 millions de \$ en revenus provincial et fédéral en taxes perçues.
- À partir de l'impact économique net ou du produit intérieur brut, la contribution totale à l'économie du Cap-Breton à partir de chaque dollar investi dans le Programme Festivals et événements spéciaux est de 104 \$.

Pendant l'année, la SECB a aidé bon nombre d'activités de rassemblement et d'activités sportives, parmi lesquelles le congrès de la Canadian Aboriginal Science et Technology Society (CASTS), le championnat national de hockey féminin Esso 2006 et le championnat canadien amateur 2005 de l'Association royale de golf du Canada.

Le congrès CASTS 2005 a attiré plus de 315 participants, autochtones et non autochtones, de partout au Canada et à l'échelle internationale. Cet événement s'est déroulé les 22-24 septembre au sein de la Première nation de Membertou. Le congrès comprenait divers événements qui ont procuré aux participants l'occasion d'apprécier la recherche et les projets de recherche autochtones et d'en discuter.

**Le championnat national de hockey féminin Esso 2006**



*La Société d'expansion du Cap-Breton*

félicite le comité organisateur du  
Championnat national de hockey féminin Esso  
pour le succès exceptionnel de l'événement  
de cette année.

Nous désirons souligner le dévouement  
des organisateurs et des bénévoles.



**Le championnat canadien amateur 2005 de l'Association royale de golf du Canada.**



# INVESTISSEMENT

## Objectif

Attirer de nouveaux investissements commerciaux à l'Île du Cap-Breton.

Une meilleure sensibilisation et la promotion du Cap-Breton sont les principaux moyens auxquels a recours la Société pour attirer de nouveaux investissements dans la région.

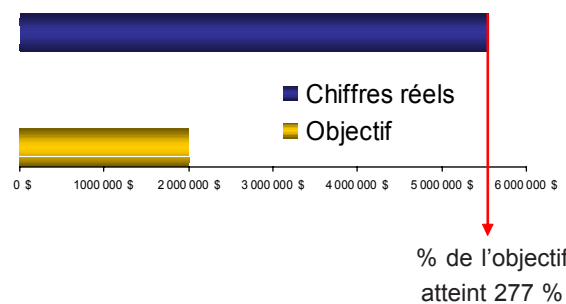
En août 2005, la Société a participé à une mission en Irlande portant sur l'investissement et axés surtout sur l'industrie manufacturière. Pendant l'année, la SECB a également été un commanditaire principal pour l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse lors du sommet et de l'exposition Tourisme 2005. En décembre, elle s'est associée au ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse pour soutenir l'événement de l'illumination des arbres de Noël de Boston.

### Investissements étrangers et canadiens

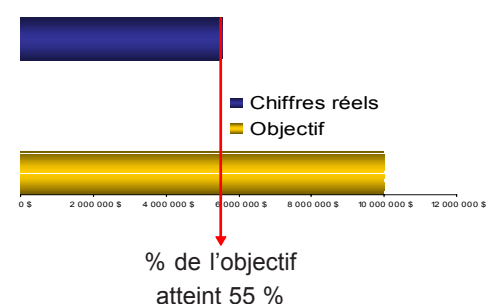
Objectif annuel  
2 \$ M nouveau  
financement suscité

Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
10 \$ M nouveau  
financement suscité

Objectif annuel  
Investissements étrangers  
et canadiens



Objectif quinquennal  
Investissements étrangers  
et canadiens



La SECB attire de nouveaux investissements en identifiant directement des investissements étrangers de l'extérieur du Canada ainsi qu'à l'extérieur de l'Île en provenance du Canada. Elle a dépassé son objectif annuel en 2005-2006 en attirant quelque 5,5 millions de \$ en nouveaux investissements au Cap-Breton.

En 2005-2006, la SECB a offert un soutien financier à la compagnie Federal Gypsum en vue d'ouvrir une usine qui produira les premiers panneaux en gypse (gypsoplaqué) fabriqués en Nouvelle-Écosse. On s'attend à ce que l'usine emploie 80 personnes dès son ouverture.

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS

### Objectif

Défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations propres à l'Île du Cap-Breton auprès du gouvernement.

Par le biais de ses activités de défense des intérêts, la Société veille à s'assurer que les besoins particuliers du Cap-Breton occupent une place avantageuse aux yeux des officiels lorsqu'ils se penchent sur des initiatives gouvernementales nouvelles et en émergence.

D'intérêt particulier pour la fonction de défense des intérêts en 2005-2006, relevons le développement communautaire autochtone et la diversification des modes de prestation des programmes.

### Développement communautaire en milieu autochtone

La SECB travaille en partenariat avec les collectivités autochtones au Cap-Breton en vue de l'atteinte des objectifs de développement économique.

En 2005-2006, la Société a participé aux travaux de bon nombre de comités et de groupes de travail où l'accent portait sur les perspectives spécifiques au Cap-Breton, entre autres :

- le Comité de développement économique tripartite, un partenariat entre le gouvernement fédéral et provincial et les collectivités des Premières nations de la Nouvelle-Écosse;
- le Réseau des agents de développement économique : un groupe de bénévoles qui se réunit régulièrement pour discuter de questions relatives aux Autochtones; et
- la Mesure de réponse suivant l'affaire Marshall : une mesure du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral à la décision dans le cas Marshall, qui inclut des dispositions sur le développement économique dans les collectivités des Premières nations.



En 2005-2006, la SECB a investi dans la création de Membertou Information Management Services (MIMS). MIMS, un bureau de services d'information situé au Centre du commerce et des congrès de Membertou (MTCC), sur la réserve Membertou des Premières nations au Cap-Breton, sera une installation d'hébergement sécuritaire capable d'offrir un niveau avancé d'information et des services d'hébergement Internet dans cinq secteurs importants. Le centre de données de Membertou s'occupera d'atteindre la norme ISO 17799 requise au niveau international pour son fonctionnement et l'intégrité des données. Cette attestation de sécurité des données viendra enrichir la certification ISO 9001 de Membertou.

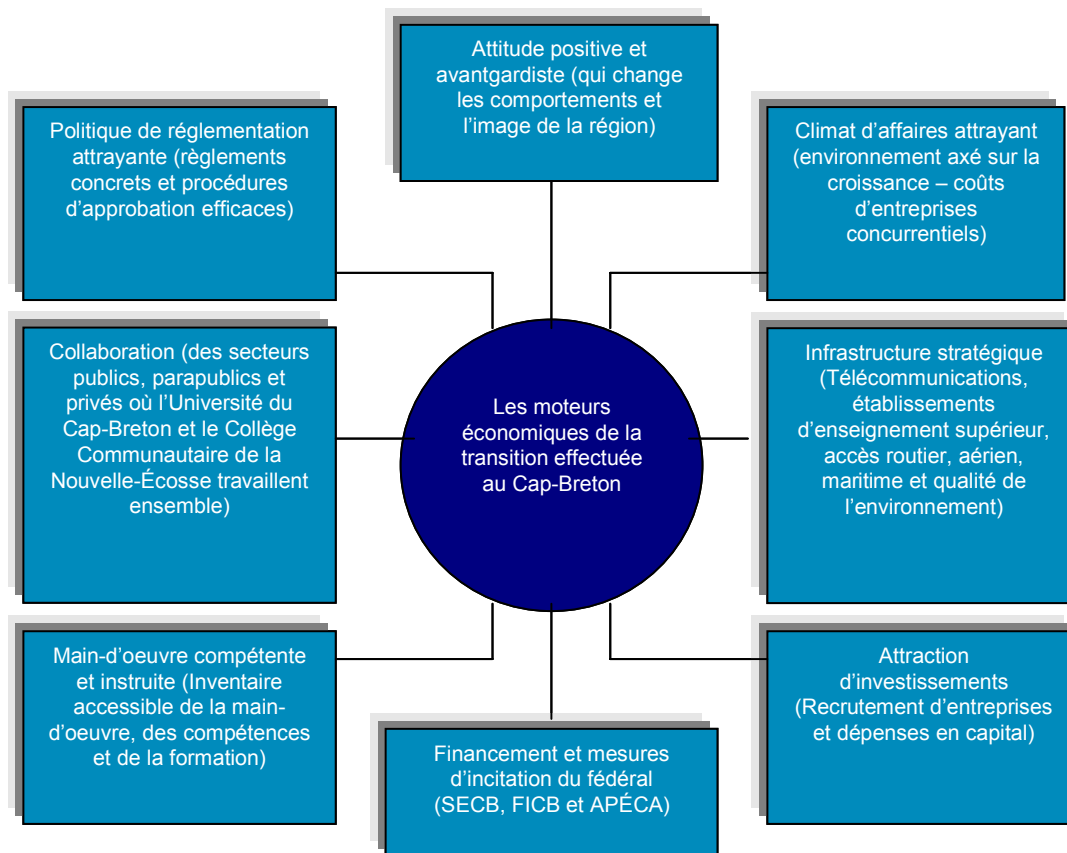
### Diversification des modes de prestation des programmes : bilan pour le Cap-Breton

En 2005-2006, la SECB a élaboré un bilan de rentabilité pour l'Île du Cap-Breton, qui met en valeur l'avantage concurrentiel du Cap-Breton en terme de prestation de programmes, au nom du Gouvernement du Canada, au cas où des occasions se présenteraient de décentraliser les services du gouvernement vers les régions.

Le bilan en question souligne le fait que le Cap-Breton « est un point de convergence moderne et rentable qui permet l'accès à une variété de services, de structures et de ressources essentiels à une prestation efficace de services ».

Toujours selon cette analyse de rentabilité, on peut caractériser le Cap-Breton comme détenteur d'un cadre de développement économique qui intègre des tendances clés reconnues à l'échelle internationale. Le cabinet comptable Deloitte Touche LLP, de stature internationale, estime que les économies progressives partagent certains éléments de base. Lorsque convergent des attributs tels qu'une attitude positive, des mesures incitatives, une infrastructure stratégique, un climat d'affaires attrayant et ainsi de suite, le contexte est propice à bâtir une économie prospère. Comme le montre l'illustration, le Cap-Breton dispose d'un cadre de développement économique à la fois progressif et dynamique.

### Le cadre de développement économique du Cap-Breton



Source : Public Service Relocation: Advancing Regional Development. Cape Breton Business Case. Dan White & Associates Ltd. in association with Unsworth Kachafanas.

## ORIENTATION ET RECHERCHE

### Objectif

Contribuer à fournir une base solide aux priorités d'orientation et aux programmes de la Société.

La recherche et l'analyse à la SECB reflètent et soutiennent :

- des questions d'économie locale en émergence;
- des défis structureaux et des débouchés;
- des considérations propres à des secteurs spécifiques;
- des politiques fédérales;
- les programmes et les mesures de développement de la SECB; et
- le besoin d'une gestion continue du rendement et de l'évaluation.

En 2005-2006, l'unité Orientation de la SECB a mené cinq études; on trouvera ci-après la description de chacune.

### Élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque pour la SECB

La SECB a chargé le cabinet de consultants Deloitte et Touche d'établir un cadre d'évaluation des risques à l'intention de la Société. Ce cadre définit et documente clairement les domaines de risque, en les intégrant pleinement aux processus stratégiques et opérationnels. L'élaboration de ce cadre a influencé le cadre de gestion intégrée du risque créé par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 2001.

### Impact du développement fédéral sur l'assiette d'imposition municipale au Cap-Breton

La Société a également commandé un examen de tous les programmes qu'elle a administrés ces dernières années, de sorte à déterminer l'effet qu'ils ont eu sur l'assiette d'imposition des divers gouvernements municipaux inclus dans le mandat de la SECB. Les résultats présentent un grand intérêt :

- La contribution directe en revenus fiscaux est passée de 767 983 \$ en 2000 à 4,7 millions de \$ en 2005.
- La contribution de la SECB à des projets d'infrastructure municipale, de l'ordre de 40,2 millions de \$, a attiré des projets d'une valeur de 90 millions de \$ au cours de la période 2000-2005.

### Impact économique du programme Festivals et événements spéciaux



La Société a lancé le programme Festivals et événements spéciaux au cours de l'exercice 2002-2003. Depuis, la SECB a offert environ 729 000 \$ en aide financière à 214 festivals et activités partout au Cap-Breton et dans la région de Mulgrave. En 2005-2006, la Société a commandé une évaluation de l'impact économique de ce programme.

L'étude a reconnu un rendement économique appréciable à partir de l'investissement du gouvernement du Canada. En fonction de l'impact économique net ou du produit intérieur brut (PIB), la contribution totale à l'économie du Cap-Breton, pour chaque dollar investi dans le programme Festivals et événements spéciaux, est de 104 \$.

## Réinstallation de bureaux de la fonction publique : des avancées pour le développement régional



## Examen de la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton

### Nombre d'études

Objectif annuel  
4 - 6 nouvelles études

Objectif quinquennal  
(2005-2006/2009-2010)  
20 - 30 nouvelles études

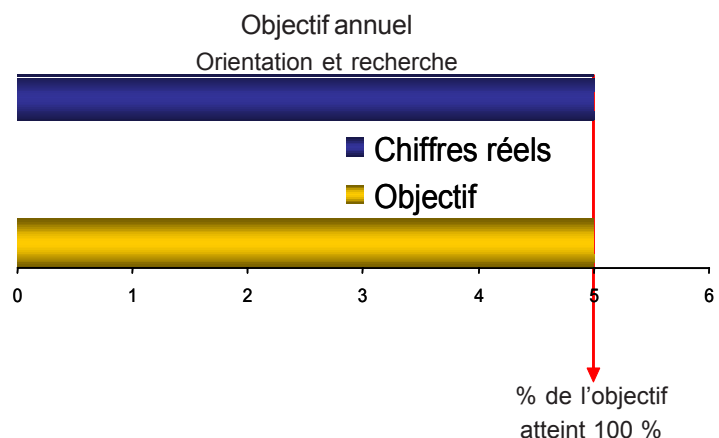
En 2005-2006, la SECB a commandé l'élaboration d'un bilan de rentabilité pour l'Île du Cap-Breton, en mettant en valeur l'avantage concurrentiel du Cap-Breton en termes de prestation de programmes au nom du gouvernement du Canada.

Cette analyse a déterminé que l'installation de bureaux de la fonction publique dans les régions, notamment au Cap-Breton, pourrait offrir des avantages manifestes tant pour la région que pour le gouvernement du Canada. Le contexte économique au Cap-Breton est propice à des économies de coût sur le plan des opérations, dont peuvent bénéficier des ministères et agences fédéraux. De plus, une décentralisation exercerait un impact appréciable sur les efforts régionaux de développement économique. De nouveaux emplois seraient créés, d'importantes synergies verraient le jour, la capacité dans son ensemble s'en trouverait améliorée et la combinaison des impacts économiques directs, indirects et suscités pourrait être considérable. On a ainsi déterminé que la décentralisation de 350 emplois aurait le potentiel de générer de nouveaux revenus d'emploi combinés qui dépasseraient les 32 millions de \$. Dans une économie de la taille de celle du Cap-Breton, ce montant est énorme.

En août 2000, la Corporation FICB a été incorporée en tant que filiale de la SECB. Le FICB a été créé pour dispenser le fonds d'adaptation économique rendu disponible par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer la mine Phalen de DEVCO et de privatiser l'actif de la société. Une fois les fonds presque épuisés en 2005, la SECB a commandé une évaluation et une analyse d'impact économique au sujet du FICB afin de déterminer son efficacité à mener son mandat.

L'étude a révélé que l'impact économique du FICB est très sensible :

- le FICB a créé 4 648 années-personnes en emploi, dont 92 % sont des emplois durables, à long terme en 2004;
- il a généré 163,1 millions de \$ pour ce qui est du PIB en 2004;
- il a généré 123,8 millions de \$ en revenus domestiques en 2004;
- il a généré des revenus fiscaux accrus en 2004, à hauteur de 38,9 millions de \$.



## AGENT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

### Objectif

Assurer la prestation de programmes et de services au nom d'organismes gouvernementaux, afin d'augmenter les occasions d'exercer une approche coordonnée au développement économique à l'Île du Cap-Breton et, en particulier, d'accélérer la croissance des revenus gagnés et des débouchés d'emploi dans la région.

### La SECB offre les programmes suivants au nom de l'APECA :

#### Programme de développement des entreprises

Ce programme vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à démarrer, à prendre de l'expansion et à se moderniser. Il offre des capitaux sous forme de prêts sans intérêt ni garantie. Ces prêts peuvent être remboursables ou non. Le Programme de développement des entreprises (PDE) offre également un soutien aux organismes sans but lucratif qui desservent des entreprises du Canada atlantique.

#### Programme de services-conseils

Ce programme fournit aux clients commerciaux des conseils d'expert afin de les aider à tirer profit des débouchés commerciaux et à résoudre des problèmes.

#### Infrastructure Canada

Lancé en 2000, ce programme (une entente de partenariat de six ans signée par les gouvernements fédéral et provincial) est conçu pour accélérer la remontée économique. Par le biais d'investissements dans la collectivité locale, on crée de l'emploi à court et à long terme tout en renouvelant et en améliorant l'infrastructure physique.

#### Programme de développement des collectivités

Ce programme soutient les corporations locales de développement économique (CLDE), organismes indépendants et à but non lucratif. Les CLDE offrent aux entrepreneurs ruraux un accès à l'information, des conseils et des capitaux nécessaires pour atteindre le succès.

#### Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique

*la deuxième vague*

En 2000, le Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique (PICA) a été lancé pour soutenir le développement économique au Canada atlantique. En 2005, le PICA est entré dans une deuxième étape grâce à une nouvelle contribution de 708 millions de \$ sur cinq ans qui couvre des secteurs essentiels à une croissance économique continue : l'investissement dans l'innovation, l'investissement dans les collectivités, l'investissement dans les gens (les femmes, les jeunes et leurs compétences en affaires), et l'investissement dans le climat commercial (le commerce, l'investissement et le tourisme).



Programmes de l'APECA 2005-2006 (Engagements)	Nombre de projets	Aide financière
Programme de développement des entreprises	43	5 801 010 \$
Programme de services-conseils	19	138 436 \$
Infrastructure Canada*	18	17 678 654 \$
Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique		
-Fonds des communautés innovatrices	8	4 573 102 \$
-Fonds d'innovation de l'Atlantique	1	2 607 743 \$
-Développement des collectivités	5	178 462 \$
-Les femmes, les jeunes et les compétences en affaires	11	448 841 \$
-Le commerce, l'investissement et le tourisme	2	75 400 \$

\*Aide financière de juillet 2001 à septembre 2005

### La Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton

Incorporé en août 2000, le FICB possède son propre conseil d'administration et il rend compte séparément au Parlement au moyen d'un plan d'entreprise et d'un rapport annuel. La SECB a conclu un protocole d'entente avec le FICB pour lui offrir un soutien administratif et opérationnel. Du personnel de la SECB a été affecté au FICB afin de soutenir son conseil d'administration et ses opérations. On peut consulter les résultats et le rapport annuel pour le FICB sur le site Web suivant : [www.cbgef.ca/](http://www.cbgef.ca/).

### Investissements Kolara

Le FICB a investi également dans le développement d'une tour à bureaux de quatre étages, d'une superficie de 7 812 m<sup>2</sup> (84 000 pi. ca.) qu'on nommera Health Park, et qui dès son entrée en fonctions pourra recevoir un regroupement de professionnels de l'industrie de la santé.

### Fonds de bourses d'études de l'UCB

Pendant l'année, le FICB a offert une contribution de 2 millions de \$ au Fonds de bourses d'études de l'université du Cap-Breton (UCB). En mai 2005, l'UCB a lancé une campagne publique de levée de fonds visant à doubler le fonds de bourses d'études de l'institution, qui passe de 7 à 14 millions de \$. Dans dix mois, l'université a dépassé son objectif en recueillant plus de 15 millions de \$.

### Golf Inverness

En 2005-2006, le FICB a investi dans l'aménagement d'un terrain de golf de classe mondiale, de style écossais, à Inverness.



# OPÉRATIONS



En vue de consolider sa gestion immobilière, la SECB a réactivé DARR (Cap-Breton) Limitée en 2003 en tant que société de portefeuille immobilière, afin de promouvoir le développement économique au Cap-Breton.

DARR (Cap-Breton) Limitée s'occupe d'acquisition et de cession de terrains qui bénéficient financièrement le Cap-Breton en encourageant l'investissement du secteur privé. Cette société se comporte conformément à toutes les règles et directives de la SECB. Des mises à jour opérationnelles et financières figurent régulièrement à l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil d'administration de la SECB.

En mars 2003, la SECB a acheté le centre Silicon Island Art et Innovation (au coût d'un dollar) ainsi que MacDonald House (pour la somme de 208 000 \$). Des projections financières d'un professionnel indépendant confirment que le déménagement au centre Silicon Island permettra au gouvernement du Canada des épargnes annuelles en frais de location de l'ordre de 300 000 \$.

Par l'entremise de DARR, la SECB s'occupe du centre de ressources de Point Edward et des installations commerciales de Port Hawkesbury.

## Progrès

Au cours de l'année terminée, la SECB - par l'entremise de DARR (Cap-Breton) Limitée :

- a rénové Silicon Island à l'intention de DEVCO - une autre société d'État - aux fins de location.
- a ajouté 297,6 m<sup>2</sup> (3 200 pi. ca.) à MacDonald House à l'intention d'un locataire qui a signé un bail de quatre ans.
- a rénové l'extérieur de MacDonald House en vue d'assortir le tout (nouvelles portes et fenêtres, soffites, bordures de toit).
- a conclu des transactions foncières pour que Cape Breton Power établisse son projet d'énergie renouvelable (éoliennes) à Lingan.

DARR (Cap-Breton) Limitée s'apprête d'ailleurs à transférer massivement des propriétés de DEVCO.

## RESSOURCES HUMAINES

La SECB s'engage à créer un environnement respectueux des contributions de ses employés. L'organisation promeut la diversité en milieu de travail et veille continuellement à offrir à tout le personnel des services et un soutien de la plus haute qualité.

Nos employés constituent une équipe diversifiée et unie, engagée à l'égard du service à la clientèle et de l'intérêt public. Afin de permettre au personnel de travailler avec intégrité et professionnalisme, la SECB s'assure que les employés ont des occasions de croissance personnelle grâce au perfectionnement professionnel, à la formation par rotation de postes et aux études.

Collectivement et individuellement, les employés se sont engagés à apprendre et à utiliser des outils, des médiums et des technologies existants ou nouveaux afin d'améliorer la productivité. L'année dernière, tous les employés de la Société ont eu l'occasion d'assister à une variété de programmes de formation. Relevons, parmi ces programmes de formation : langue seconde, c'est-à-dire le français (à l'interne, à temps plein), leadership, qualité et excellence dans la fonction publique, présentations efficaces, ainsi qu'une gamme de cours offerts par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada. Tant en programmes de formation qu'en éducation du personnel, la SECB a investi environ 80 000 \$ en 2005-2006.

Puisque nos employés proviennent de milieux différents et possèdent des expériences et des perspectives variées, la gestion de la Société fait tout en son possible pour entretenir un environnement où les employés sont en mesure d'équilibrer travail et responsabilités personnelles. On offre aux employés des horaires flexibles, des journées du personnel et des avantages sociaux généreux, parmi lesquels un régime de soins médicaux, un régime de soins dentaires et un programme d'aide aux employés.

Nombreux sont les employés de la SECB qui ont une expérience importante du secteur privé; ils contribuent au succès d'ensemble de la Société comme entité qui entretient des liens avec son environnement. Plus de 16 % des membres du personnel ont des titres professionnels, tandis que 6 % d'entre eux détiennent des diplômes de maîtrise. Environ 19 % des employés sont bilingues.

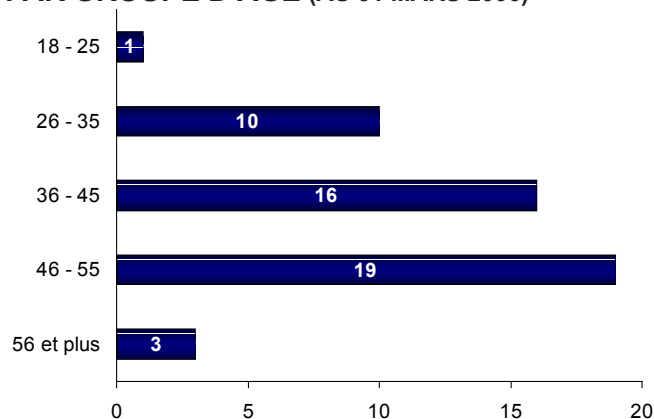
La SECB occupe deux emplacements pour desservir sa clientèle et assumer son mandat. Le bureau principal, situé à Sydney en Nouvelle-Écosse, reçoit tous les jours 49 employés. La Société possède également un bureau secondaire à Port Hawkesbury, où travaillent deux employés.

Les mesures de perfectionnement des ressources humaines à la SECB ont trait aux besoins actuels et aux besoins à long terme de l'organisation. La haute direction de la SECB est profondément consciente du besoin d'encourager et de développer le talent pour la gestion; elle a donc adopté un plan de relève de la gestion. Grâce à une combinaison de différents modes (recrutement, formation en milieu de travail et affectations spéciales), le plan de relève offre une transition ordonnée pour ce qui est des responsabilités vitales au sein de l'organisation, dans l'éventualité où des membres du personnel actuel quittent l'organisation pour s'implanter ailleurs ou prendre leur retraite.

ÂGE MOYEN	
Ensemble du personnel	44
Haute direction	48
ANNÉES DE SERVICE	
Moins de 10 ans	29
10 à 29 ans	19
30 ans et plus	1
<b>TOTAL DE L'FFECTIF EN PERSONNEL</b>	<b>49</b>

SECB 2006

#### DONNÉES SUR LES EFFECTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 MARS 2006)



À l'interne, la SECB se partage en un certain nombre d'unités administratives qui relèvent du vice-président, lequel agit également comme directeur général.

Les unités opérationnelles sont les suivantes :

- programmes commerciaux;
- développement;
- vérification interne;
- services intégrés;
- accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- opérations; et
- communications.

## Offrir un coup de main

Les membres du personnel de la SECB ont toujours su prendre quelques moments dans leurs horaires chargés pour faire une différence dans leur collectivité. Ce sont des Cap-Bretonais particulièrement intéressés à la croissance économique de l'île. En offrant de leur temps à leurs voisins, les employés de la SECB offrent un service appréciable aux gens avec qui ils vivent et travaillent. En outre, les activités de bénévolat leur donnent l'occasion d'acquérir une meilleure perspective sur le monde qui les entoure, ce qui assure indirectement le succès continu du mandat de la SECB. Accorder une aide à la collectivité locale est une priorité essentielle au bureau et à la maison.

## Au sein de la collectivité

Les membres du personnel de la SECB ont contribué généreusement de leur temps, de leurs talents et de leur argent à diverses mesures communautaires au cours de l'année écoulée.

Au cours du mois d'avril, les employés ont participé à la vente de jonquilles de la Société canadienne du cancer dans le cadre de sa campagne de recherche sur le cancer; ils ont ainsi levé des fonds pour soutenir la recherche dans ce domaine.

Les employés de la SECB ont décoré leurs bureaux de superbes gerberas, ces fleurs très colorées, afin de recueillir des fonds pour la coalition contre le sida au Cap-Breton.

La partie de quilles des Grands Frères et Grandes Sœurs « Pour l'amour des enfants » a remporté, encore cette année, un succès retentissant. Les employés, enthousiastes, ont organisé des ventes de plats maison et des concours à l'interne afin de recueillir des fonds avant de s'aventurer devant les allées pour démontrer avec fierté (et non sans tintamarre) leurs compétences.

Encore une fois, Centraide a remporté un franc succès. Les dons généreux des employés ont mérité à ceux-ci, encore une fois, le niveau de contribution or pour un groupe d'employés.

Les employés ont trouvé un moyen de soutenir la collectivité locale en se passant de leurs tenues de bureau et en portant des jeans tous les vendredis. Tous les fonds recueillis lors des « vendredis décontractés » ont servi au centre Every Woman's, qui aide des familles dans le besoin.

Un groupe d'employés entrepreneurs de la SECB a participé à la 16<sup>e</sup> Randonnée à vélo de la sclérose en plaques (SEP), à la mi-août de l'an dernier. Un total de 384 cyclistes y ont participé afin de soutenir la recherche sur la sclérose en plaques. Nos employés ont effectué une collecte ambulante en faisant l'aller-retour de Musqodobit Harbour à Truro, soit environ 170 km.

Le comité social de la SECB organise quant à lui certaines activités sociales tout au long de l'année et il s'assure de bien souligner tous les jalons importants pour le personnel. Après tout, les employés sont, les uns pour les autres, des voisins parmi les plus importants!

## Bravo

Au fil des ans et pour une foule de raisons, on a pu reconnaître aux employés de la SECB leurs qualités de porte-parole en faveur de l'engagement communautaire. Que ces derniers soient entraîneurs de hockey ou de base-ball mineur, bénévoles dans les écoles, occupés à recueillir des fonds ou qu'ils cherchent simplement à soutenir des mesures communautaires, les employés de la Société rendent abondamment à la collectivité qui est la leur. Au cours de l'année écoulée, les efforts combinés de levée de fonds pour des oeuvres caritatives ont abouti à un montant de 10 000 \$.



# RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ORGANISATION

La Société d'expansion du Cap-Breton vise à atteindre un équilibre et l'intégration de mesures socioéconomiques et environnementales dans son milieu de travail. L'organisation envisage, dans le cadre de sa responsabilité sociale, de promouvoir les principes et les valeurs des citoyens canadiens auprès du reste du monde.

## Éthique et valeurs

Les Canadiens s'attendent à ce que les représentants de leur gouvernement pratiquent des valeurs de respect, d'intégrité et d'accessibilité. À la Société d'expansion du Cap-Breton, des officiels examinent régulièrement les directives en matière de ressources humaines pour s'assurer que les actions, décisions et comportements individuels relèvent des normes d'éthique les plus élevées. Chacun des membres de l'équipe de la SECB est tenu de se conformer à un comportement professionnel éthique.

Les employés doivent également respecter le droit à la protection des renseignements personnels des clients de l'organisation. La SECB a mis en place une politique sur la protection de la vie privée qui définit les obligations des employés en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels, et qui reconnaît le droit de l'individu à la protection de sa vie privée.

Le code de déontologie de la SECB veille également à ce que les employés et représentants se conforment aux normes de conduite les plus strictes en ce qui a trait aux conflits d'intérêt. Les employés et représentants de la SECB sont tenus d'agir d'une manière qui représente les meilleurs intérêts de la Société. Ils ne devraient donc avoir aucun conflit d'intérêts découlant de relations d'affaires, de contacts sociaux ou d'autres provenances.

## Droits de la personne

La SECB veille à l'observation des principes d'égalité des chances et de non-discrimination dans tous les secteurs de l'organisation. Un traitement négatif ou hostile à l'égard d'une personne pour des raisons d'âge, de race, de couleur, de religion ou pour tout autre raison prohibée ayant trait à la discrimination ne sera pas toléré. La Société d'expansion du Cap-Breton adhère à toutes les dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

La SECB révisé régulièrement ses politiques en ressources humaines pour s'assurer que l'atmosphère au travail est de la qualité la plus élevée. Elle dispose d'une politique officielle sur le harcèlement. La Société s'engage également à la promotion de la prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail. Des employés non gestionnaires ont reçu une formation sur le harcèlement et ils sont disponibles pour aider à résoudre tout problème potentiel.

## Protection de l'environnement

Notre magnifique planète porte tous les jours le poids de milliards d'habitants qui produisent des déchets, restructurent le paysage, consomment de l'électricité et polluent l'air. La terre nous a portés et elle a pris soin de nous pendant des millénaires. Le Cap-Breton est l'une des régions les plus spectaculaires de la planète; la SECB s'engage à en maintenir la beauté naturelle et à en préserver les nombreuses ressources.

Aux fins d'un développement économique durable, la Société prend toutes les précautions requises sur le plan environnemental lorsqu'elle évalue des projets potentiels. Bien que la Société n'ait pas à se conformer à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, elle suit les modalités prévues par la loi. De concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, elle évalue les projets soumis sur le plan de leur impact environnemental.

À l'interne, la Société a pris de nombreuses mesures pour s'assurer d'être un organisme respectueux de l'environnement. Un programme de recyclage est en place; on s'assure de réduire l'utilisation du papier et les gaspillages d'énergie.

# LANGUES OFFICIELLES/COMMUNICATION ET GOUVERNEMENT EN DIRECT

## LANGUES OFFICIELLES

La première *Loi sur les langues officielles* (LLO), créée en 1969, et la résolution du Parlement sur les langues officielles dans la fonction publique, promulguée en 1973, établissaient l'égalité du statut du français et de l'anglais dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernement du Canada.

Une nouvelle *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur en 1988. Cette nouvelle LLO et les Règlements sur les langues officielles, adoptés en 1991, n'ont pas seulement marqué la mise en application des garanties prévues dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, mais ils ont également établi les critères en matière de communications avec le public et de prestation de services au public et aux employés fédéraux, en français et en anglais.

- Législation fédérale sur les langues officielles

Avec son personnel bilingue à plus de 19 %, la SECB se conforme pleinement aux règlements stipulés dans la LLO, tant dans ses opérations que dans ses activités d'action directe. Les collectivités de langue minoritaire dans la région couverte par le mandat de la Société travaillent directement avec un agent de développement désigné, de sorte à ce que les groupes communautaires et les entreprises francophones bénéficient de chances égales.

Afin de créer un environnement propice à l'utilisation du français et de l'anglais en milieu de travail, la SECB a pris en 2005 des mesures pour mettre en place des installations de formation linguistique en français à temps plein pour ses employés. Bien que la SECB détienne à la base un personnel bilingue capable d'offrir ses divers services et programmes dans les deux langues officielles, les employés unilingues sont encouragés à acquérir une formation linguistique. La Société a également nommé un champion en langues officielles qui assure des liens avec le Conseil du Trésor et d'autres sociétés d'État en vue de la promotion des langues officielles, au sein de la Société et en fonction du mandat de la Société.


À titre de société d'État, il n'est pas obligatoire que la SECB participe à la coordination des activités du ministère du Patrimoine canadien conformément à l'article 42 de la LLO. Étant donné le mandat économique de la Société, cependant, et son importance pour les collectivités de langue minoritaire, la SECB travaille avec l'APECA dans la formulation de ses plans d'action.

## COMMUNICATION

Nous vivons dans un âge nouveau. Le public a désormais des attentes plus grandes à l'égard des responsabilités du gouvernement. Les médias à l'échelle mondiale et la dynamique de la communication en ligne ajoutent une nouvelle dimension à l'imputabilité. Ces facteurs ajoutent de même une autre dimension au mode de communication à l'échelle internationale. Pour la SECB, le mandat reste inchangé, mais ses clients et ses publics ont changé. La technologie à laquelle elle a recours a changé elle aussi.

Malgré les changements technologiques, les buts et les priorités de l'unité des Communications de la SECB restent les mêmes : aider les clients à établir des stratégies fructueuses pour annoncer leurs projets, développer des directives efficaces pour les communications à l'interne et avec l'extérieur, et exposer les faits au public, de manière précise et efficace.

Dans ce dessein, la Société et ses employés de tous les services doivent s'engager dans tous les domaines de l'économie locale. Les activités continues en orientation et en recherche permettent aux officiels de la SECB de commenter avec pertinence et même d'analyser le contexte économique de la collectivité qu'ils desservent.



Les projets de la SECB ont touché presque chacune des collectivités dans la région couverte par le mandat de la Société. Pour continuer d'instiller un sentiment de fierté et d'inspirer de l'ambition, il est vital de reconnaître, de célébrer ces investissements et de les communiquer aux collectivités concernées.

L'année dernière, la SECB a émis 37 communiqués au sujet de projets fructueux et elle a participé à 3 salons commerciaux, à la fois comme commanditaire et comme exposante. Une visite guidée interactive de la SECB, déjà mise au point sur DVD, deviendra bientôt un outil idéal lors des salons commerciaux, comme élément de trousse d'information pour la clientèle et de présentations. L'automne dernier, l'unité des Communications de la SECB a travaillé de près avec une compagnie locale de commercialisation pour s'assurer qu'on pourrait prendre connaissance de tous les aspects de la Société au moyen d'ordinateurs personnels ou de lecteurs de DVD.

Certaines des stratégies de communication de la SECB les plus fructueuses au cours de l'année écoulée ont résulté de partenariats enthousiastes entre la Société, ses clients et d'autres ordres de gouvernement. Un exemple de tels partenariats est la relation de travail de la SECB avec le FICB afin de promouvoir le Cap-Breton en tant que lieu idéal pour les activités commerciales.

En travaillant directement avec l'APECA, l'unité des Communications de la SECB continue d'aider et de promouvoir bon nombre d'initiatives liées à l'entrepreneuriat, à l'innovation, au commerce et à la présence des femmes en affaires.

Les capacités internes de la Société en matière d'infographie lui permettent de garder un aspect exclusif et particulier pour ce qui est de la conception et de la gestion de son matériel d'affaires publiques. Des annonces opérationnelles et promotionnelles ont été créées sur place en vue de leur parution dans divers journaux et magazines tout au long de l'année. Avantage direct de cette capacité, la Société peut désormais se permettre de réaliser son propre rapport annuel.

De nos jours, grâce à une couverture en temps réel et aux nouveaux médias, l'unité des Communications est appelée à être l'un des services les plus efficaces de l'organisation. Les événements et leur couverture promotionnelle se font presque en simultané.

La SECB continuera à communiquer de manière créative le développement de ses programmes, de ses politiques et de ses règlements en rapport avec le développement économique au Canada atlantique, grâce aux moyens techniques de l'heure et ce, dans les deux langues officielles.

## **GOVERNEMENT EN DIRECT**

Internet est une invention très particulière, qui ne ressemble à aucune autre en termes de taille et d'impact. Il s'agit d'une ressource mondiale, vitale pour tous les habitants de la planète. Au fur et à mesure qu'Internet poursuit sa transformation, notre compréhension de sa signification évolue également.

L'apparition d'Internet il y a des décennies et son essor soudain dans les années 1990 illustrent à quel point notre société se meut de plus en plus à l'aise dans le monde de la haute technologie.

Pour reconnaître l'importance de cet outil de communication constamment disponible et en même temps répondre à sa mission à l'égard des besoins de la collectivité en développement économique à long terme, la SECB a été fière de participer à la mesure Gouvernement en direct (GED).

GED a consisté en un projet ambitieux à l'échelle du gouvernement qui a eu recours à la technologie de l'information et des communications pour donner aux Canadiens un accès amélioré à des services intégrés axés sur le citoyen - en tout temps et en tout lieu. En d'autres termes, un accès en ligne. On prévoyait la mise en oeuvre du projet avant la fin de 2005.



## **OBJECTIFS ATTEINTS**

L'initiative de GED (octobre 1999 - mars 2006) a rempli ses objectifs. Les Canadiens de l'Atlantique et les clients au niveau international peuvent désormais faire affaire avec un gouvernement plus disponible, dont les renseignements et les services sont offerts 24/7 n'importe où au monde, en français ou en anglais.

À la fin de 2005, les services étaient activés en ligne; ils résultaient de la collaboration de 34 ministères et agences fédéraux, d'administrations municipales et de certains gouvernements provinciaux et territoriaux.

La SECB a oeuvré activement avec l'APECA afin de mettre sur pied des services en ligne sécurisés à l'intention des clients de l'APECA. Par l'entremise de l'APECA et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la SECB a pu mobiliser l'infrastructure nécessaire au processus d'entrée en vigueur d'un Réseau de la voie de communication protégée et de services en ligne destinés aux clients de la SECB.

Ces nouveaux services Internet, destinés aux clients de l'APECA et aux visiteurs du site du gouvernement du Canada, vont de la simple orientation vers des renseignements à la réalisation d'interactions en temps réel. Dès le moment de son offre aux Canadiens de la Région atlantique, 30 % des usagers des services ont cru bon de passer à la voie électronique pour leurs transactions avec leur gouvernement.

## **PROCHAINE ÉTAPE**

Ce processus n'est pas terminé. Collectivement, nous avons à nous adapter et à suivre les progrès constants de cet âge électronique, une tâche qui exige de se tenir au courant des besoins et des désirs de la génération des fervents d'Internet, ces clients d'aujourd'hui et de l'avenir, en temps réel, habiles à l'ordinateur.

Pour ce faire, d'autres améliorations au service Internet actuel de la SECB peuvent inclure des formulaires de demande en ligne sécuritaires. Bien entendu, toutes les transactions en ligne sont protégées et sécuritaires; les renseignements personnels sont protégés.

Nous continuerons à nous préparer à répondre au nombre toujours en croissance d'usagers en ligne. En travaillant ensemble, nous saurons offrir en ligne des renseignements pertinents et à jour à des entrepreneurs de tous les groupes d'âge, aux entreprises existantes, aux associations commerciales, aux universitaires, aux ministères provinciaux et fédéraux, au personnel à l'interne et aux médias.



# GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Dans l'environnement économique mondial de nos jours, l'information et l'imputabilité sont devenues deux forces très puissantes qui mènent les marchés internationaux. La responsabilité de la SECB en matière de gouvernance repose sur les membres d'un conseil d'administration bien informés et sur des employés gestionnaires qualifiés qui cherchent à promouvoir la transparence et l'imputabilité. Ces personnes se sont également engagées à assurer le caractère éthique des opérations au sein de l'organisation.

Le conseil d'administration de la SECB s'est réuni à quatre reprises en 2005-2006. Deux des membres du conseil ne reprendront pas leurs fonctions après le présent exercice, car tous deux ont servi pendant deux exercices consécutives. Quatre membres ont pu participer à une séance de formation spécialisée en finances. Il n'y a pas eu de postes vacants ou de nouvelles nominations au cours de l'année.

Dans le cadre de l'examen régulier de ses politiques et procédures, le conseil d'administration a approuvé et introduit cette année de nouvelles dispositions sur la flexibilité des horaires de travail, ce qui permet aux employés de travailler des heures supplémentaires au cours de leur semaine de travail, afin de bénéficier d'une journée par mois à des fins personnelles.

## PROGRÈS

En février 2005, le gouvernement a présenté son rapport intitulé *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État au Canada*. Cet examen a identifié 31 mesures en vue d'améliorer la gouvernance des sociétés d'État. Au moment de la publication du rapport, la SECB avait déjà mis en place plusieurs des directives recommandées.

À titre de suivi à ce rapport, le Conseil du Trésor a invité la Société à participer à une rencontre le 18 octobre 2005 à Ottawa, au cours de laquelle on a examiné les progrès quant aux efforts de mise en place complète de l'*Examen du cadre de gouvernance pour les sociétés d'État au Canada*. Le directeur général, en compagnie du secrétaire de la Société, a participé à cette rencontre au nom de l'organisation.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Actuellement, le Comité de vérification est présidé par Sonny MacDougall, CA. Les autres membres du comité de vérification sont Ferne MacLennan et Betty Ann Aucoin. Le comité de vérification est appuyé dans ses fonctions par l'unité de Vérification interne et par le directeur général des Services intégrés.

Le Bureau du vérificateur général du Canada participe également à plusieurs des rencontres du comité de vérification. Le Comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 dans le cadre de ses responsabilités et fonctions, qui comprennent l'examen des états financiers et du rapport du vérificateur inclu dans ce rapport annuel, ainsi que des communications avec le conseil d'administration à ce sujet. Le comité de vérification s'occupe également de recommander l'approbation de pertes sur prêts, de remises de dettes et de radiations.

## PRIX DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Afin de promouvoir l'excellence dans la préparation des rapports annuels, le Bureau du vérificateur général du Canada mène un programme annuel de prix qui vise à identifier et à souligner des rapports annuels exceptionnels. Le rapport annuel de la Société pour 2005 s'est mérité le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État de la vérificatrice générale. Ce prix souligne les réalisations exemplaires des rapports annuels des sociétés d'État.

En 2005, la SECB a remporté le prix dans la catégorie des petites sociétés d'État, après avoir été considérée comme finaliste au cours des deux années précédentes. Les critères d'évaluation des rapports comprennent le contenu, la qualité de l'information et la présentation.

PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION	MEMBRES	RÉUNIONS DU CONSEIL	COMITÉ DE VÉRIFICATION	FORMATION EN GOUVERNANCE	ACOMPTÉ	INDEMNITÉ QUOTID.
	Monique Collette	4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Rick Beaton	4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Ferne MacLennan	3	3	1	2 500 00 \$	2 000 00 \$	
Betty Ann Aucoin	4	3	1	2 500 00 \$	1 750 00 \$	
Gary Corsano	3	S.O.	1	2 500 00 \$	1 000 00 \$	
Sonny MacDougall	4	4	1	2 500 00 \$	2 250 00 \$	
Robert McFadgen	4	3	-	2 500 00 \$	1 750 00 \$	

# EXAMEN DU CADRE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

Le 10 février 2004, le Gouvernement du Canada a annoncé une série d'initiatives visant à renforcer la transparence et la responsabilisation à travers la fonction publique. En plus, le Gouvernement s'est engagé à examiner le cadre de gouvernance des sociétés d'État.

Le rapport produit en conséquence intitulé *Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens – Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada*, a été déposé à la Chambre des Communes un an après. Le rapport identifie 31 mesures visant à renforcer la surveillance, la gestion ainsi que la responsabilisation des sociétés d'État canadiennes. À la date d'impression, la SECB a mis en application plusieurs de ces mesures :

MESURE PROPOSÉE	ÉTAT
<b>MESURE N° 1</b>	
Le gouvernement clarifiera la structure de responsabilisation des sociétés d'État, notamment dans la LGFP afin de bien préciser les rapports entre le Parlement, le ministre de tutelle, le conseil d'administration et le premier dirigeant.	En attente de la mise en place par le gouvernement.
<b>MESURE N° 2</b>	
Le gouvernement confirmera, notamment par l'entremise de modifications à la LGFP et aux autres lois pertinentes, que le ministre de tutelle est son représentant.	En attente de la mise en place par le gouvernement.
<b>MESURE N° 3</b>	
Afin d'améliorer la communication des objectifs et des priorités stratégiques du gouvernement aux sociétés d'État, le ministre de tutelle transmettra un énoncé des priorités et des responsabilités aux sociétés faisant partie de son portefeuille. L'énoncé fera préalablement l'objet de discussions avec la direction de la société et son conseil d'administration, mais il reflètera au bout du compte les attentes stratégiques du gouvernement envers la société. L'énoncé fera l'objet d'un examen annuel et il servira de document de référence pour l'examen périodique du rendement de la société.	En attente de la mise en place par le gouvernement.
<b>MESURE N° 4</b>	
Afin de réaffirmer que les conseils d'administration sont responsables des activités et du rendement de la société devant le ministre de tutelle, le gouvernement intégrera ce rôle et les responsabilités des administrateurs dans la partie X de la LGFP et dans les autres lois habilitantes.	En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 5**

Le gouvernement examinera la nomination de fonctionnaires à des conseils d'administration de sociétés d'État afin de s'assurer que celles-ci sont dans l'intérêt du gouvernement et des sociétés d'État. Le gouvernement prendra des mesures administratives et effectuera les modifications législatives nécessaires afin de mettre en oeuvre les résultats du présent examen.

La SECB compte une fonctionnaire comme membre de son conseil d'administration (la présidente - Monique Collette).

**MESURE N° 6**

Le gouvernement apportera les changements législatifs nécessaires pour s'assurer que les postes de premier dirigeant et de président du conseil d'administration des sociétés d'État ne seront pas occupés par la même personne.

Le gouvernement et la SECB ont entamé un processus afin de séparer ces postes. La législation de la SECB exigeait précédemment que les postes de directeur et de président du conseil soient tenus par une même personne.

**MESURE N° 7**

Le gouvernement exigera que le premier dirigeant soit le seul représentant de la direction au sein du conseil d'administration.

Le président-directeur général de la SECB tient le rôle de seul porte-parole de la gestion au nom du conseil d'administration.

**MESURE N° 8**

Pour que les conseils d'administration puissent délibérer librement et exercer la fonction de remise en question que doivent exercer les administrateurs, il faudrait que les délibérations demeurent confidentielles. Le gouvernement exige cependant que les conseils d'administration des sociétés d'État tiennent des réunions publiques annuelles à l'occasion desquelles les intéressés pourraient exprimer leurs points de vue et poser des questions sur les activités des sociétés. On encourage également les sociétés à organiser de façon continue des activités de relations externes afin d'obtenir les impressions et les commentaires des intervenants.

Le conseil d'administration de la SECB tient des réunions annuelles avec les intervenants. Des rencontres ont lieu également tout au long de l'année.

**MESURE N° 9**

Afin d'aider les membres des conseils d'administration à faire leur travail, le gouvernement transmettra à chaque nouvel administrateur, au moment de sa nomination, une lettre lui donnant des indications explicites sur les attentes du gouvernement relativement au rôle et aux responsabilités que la loi confère aux administrateurs et qu'ils doivent exercer dans la pratique. Il serait aussi question, dans la lettre, des valeurs et de l'éthique pour les titulaires de charges publiques et de la déclaration de conflits d'intérêts.

La SECB tient des présentations détaillées (séances d'orientation), destinées à tout nouveau membre du conseil d'administration, sur les rôles, les responsabilités, l'éthique, les valeurs, le mode de conduite et la divulgation des conflits d'intérêts.

**MESURE N° 10**

Pour améliorer la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement collaborera avec les conseils afin d'adopter une charte devant définir avec précision les rôles et les responsabilités du conseil et de ses comités.

La SECB a adopté une charte pour le conseil d'administration et les comités.

**MESURE N° 11**

Afin d'améliorer davantage les compétences et le rendement des conseils d'administration et de tabler sur les programmes d'orientation actuels, l'École de la fonction publique du Canada créera un programme de formation et de perfectionnement professionnel additionnel concernant la gestion du secteur public et les sociétés d'État.

Les membres du conseil d'administration de la SECB reçoivent chaque année une formation sur la gouvernance ministérielle.

**MESURE N° 12**

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le gouvernement demandera aux conseils d'administration de procéder régulièrement à une évaluation de leur efficacité et de la contribution des différents administrateurs, évaluation devant constituer un outil d'autoperfectionnement. Les résultats de l'évaluation de l'ensemble du conseil seront communiqués par son président au ministre de tutelle à titre d'information.

Le conseil d'administration de la SECB effectue des évaluations de rendement sous forme d'une liste de contrôle, en vue d'auto-évaluer son efficacité.

**MESURE N° 13**

Le gouvernement demandera aux conseils d'administration de toutes les sociétés d'État de créer un comité de vérification.

- Un tel comité serait composé d'au moins trois membres et aurait le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants, s'il le juge nécessaire pour mener à bien son travail.
- Le mandat du comité devrait prévoir l'établissement d'un processus pour la tenue d'enquêtes à la suite du dépôt de plaintes concernant des questions d'intégrité ou de comportement et la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que de contrôles et de protocoles appropriés pour l'atténuation des risques.
- Le comité adopterait aussi un plan de vérification qui serait transmis au conseil d'administration.

La SECB a formé un comité de vérification composé de trois membres du conseil d'administration, dont est exclu la gestion.

Une évaluation de la gestion du risque a été terminée.

Le comité de vérification a élaboré un plan annuel de vérification. Des rapports du comité de vérification figurent régulièrement à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

**MESURE N° 14**

Tous les administrateurs nommés au comité de vérification doivent n'avoir aucun lien avec la direction et posséder des connaissances dans le domaine financier. Une personne connaissant bien les finances doit présider le comité. Le gouvernement aura cette exigence à l'esprit dans le contexte du processus de sélection et de nomination des administrateurs.

Les membres du comité de vérification de la SECB détiennent des connaissances en matière de finances et ils sont indépendants de la gestion. Le président du comité est comptable agréé.

**MESURE N° 15**

Afin d'accroître et d'assurer l'indépendance de la fonction de vérification, les vérificateurs internes et externes relèveront directement du comité de vérification.

Des vérificateurs internes et externes font rapport au comité de vérification - le Bureau du vérificateur général effectue une vérification annuelle ainsi qu'un examen spécial tous les 5 ans; l'unité de vérification interne aide le Bureau du VG dans ces tâches.

**MESURE N° 16**

Les critères de sélection des présidents et les profils des conseils d'administration doivent être rendus publics par le gouvernement. Parallèlement, les sociétés d'État doivent rendre publics les critères de sélection pour leurs premiers dirigeants.

Les critères de sélection pour les profils des membres du conseil d'administration de la SECB sont rendus publics.

**MESURE N° 17**

Le gouvernement met sur pied un site Web central où il sollicitera des candidatures pour les postes d'administrateur et de président.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 18**

Le processus de sélection du premier dirigeant sera déterminé par le conseil d'administration et inclura au moins une annonce dans la Gazette du Canada ou sur le site Web de la société d'État, ou les deux.

Le conseil d'administration de la SECB est chargé de la recommandation du PDG.

**MESURE N° 19**

Le gouvernement devra obtenir des références pour tous les candidats à un poste d'administrateur ou de président. Dans le cas des premiers dirigeants, le comité de nomination devra faire de même pour tout candidat qu'il propose au gouvernement. Le gouvernement continuera en outre de vérifier les antécédents et de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avant de procéder à une nomination.

On utilise une diligence raisonnable et on effectue une vérification des références avant toute nomination à la SECB.

**MESURE N° 20**

Le gouvernement collaborera étroitement avec les comités parlementaires afin d'établir un processus réaliste d'examen des nominations qui ne retardera pas indûment les nominations nécessaires.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 21**

Le gouvernement propose de modifier la LGFP et les autres lois habilitantes pour que les administrateurs puissent être nommés pour un mandat allant jusqu'à quatre ans.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 22**

Pour donner suite à l'intérêt public que suscitent les questions non financières, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada produira un document d'orientation destiné à guider les sociétés d'État dans la préparation des rapports annuels, notamment la section Commentaires et analyse de la direction, et à l'égard des questions se rapportant aux valeurs et à l'éthique.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 23**

Pour rendre le financement des sociétés d'État plus transparent, le gouvernement veillera également à ce que le Budget principal des dépenses indique clairement les fonds alloués à chaque société d'État qui reçoit des crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires de la SECB sont clairement communiqués aux intervenants et à la collectivité que dessert la Société.

**MESURE N° 24**

En principe, le gouvernement est favorable au recours à un régime de certification adapté à la réalité des institutions publiques. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada examinera, de concert avec les cadres de direction des sociétés d'État, un projet de régime de certification qui pourrait s'appliquer à toutes les sociétés d'État.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

## MESURE N° 25

La Loi sur l'accès à l'information devrait :

- s'appliquer à 10 des 18 sociétés d'État actuellement non assujetties aux dispositions de la Loi;
- ne pas s'appliquer à sept sociétés d'État tant que le gouvernement n'aura pas élaboré des mécanismes pour protéger leurs renseignements de nature délicate sur le plan commercial;
- ne pas s'appliquer à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada pour l'instant à cause de sa structure fédérale-provincial. Son inclusion nécessiterait le consentement des provinces;
- être modifiée pour inclure la protection des sources d'information des journalistes.

La SECB participe maintenant de la *Loi sur l'accès à l'information*; l'unité a été dotée en conséquence.

## MESURE N° 26

Le gouvernement modifiera la législation pertinente afin de permettre la nomination du vérificateur général du Canada comme vérificateur externe, ou covérificateur, de toutes les sociétés d'État, qu'elles soient ou non assujetties à la partie X, sections I à IV, de la LGFP. Compte tenu des besoins particuliers des sociétés d'État commerciales et conformément aux pratiques en vigueur en ce qui concerne plusieurs organisations, le gouvernement encouragerait le vérificateur général du Canada à travailler en partenariat avec des cabinets de vérificateurs du secteur privé.

La vérificatrice générale est la vérificatrice extérieure pour la SECB.

## MESURE N° 27

Le gouvernement mettra en oeuvre les modifications législatives nécessaires pour donner au Bureau du vérificateur général du Canada le pouvoir d'effectuer des examens spéciaux dans toutes les sociétés d'État.

La vérificatrice générale a terminé son examen spécial sur la SECB en octobre 2004.

**MESURE N° 28**

Le gouvernement établira un système plus souple afin de déterminer la fréquence des examens spéciaux en fonction du niveau de risque rattaché à chaque société. L'analyse des risques serait fondée sur la complexité de l'organisation, son champ d'activité et les changements dans le climat commercial et l'environnement politique qui peuvent avoir des répercussions sur la société. Le Bureau du vérificateur général aurait la responsabilité de déterminer la fréquence des examens spéciaux pour chacune des sociétés d'État. Au minimum, toutes les sociétés feraient l'objet d'un examen spécial tous les huit ans.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 29**

Le gouvernement exigera que tous les rapports spéciaux préparés par le vérificateur général soient présentés aux conseils d'administration, aux ministres de tutelle, au Conseil du Trésor et au Parlement afin d'optimiser la valeur de ces rapports pour les Canadiens. Dans le but d'assurer la conformité aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information visant à protéger les intérêts commerciaux d'une société mère ou d'une filiale à part entière d'une société mère, le gouvernement collaborera avec le Bureau du vérificateur général pour élaborer un protocole concernant la diffusion des résultats d'un tel examen.

La SECB affiche sur son site Web les résultats de ses vérifications annuelles et de ses examens spéciaux.

**MESURE N° 30**

Le gouvernement demandera au Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction d'examiner la rémunération offerte aux présidents et aux administrateurs des sociétés d'État.

En attente de la mise en place par le gouvernement.

**MESURE N° 31**

Le gouvernement modifiera les règlements pris conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques afin de permettre que des fonds soient avancés aux administrateurs, de la même façon que dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

En attente de la mise en place par le gouvernement.



# GESTION DU RISQUE

En tant qu'organisme de développement économique, la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est soumise au risque en raison des activités et des processus qu'elle entreprend. Afin de s'assurer que les risques sont identifiés, compris et gérés de sorte à minimiser leur impact sur la Société, la SECB a élaboré en 2005 un cadre de gestion du risque.

Dans le contexte de ce processus d'élaboration d'un cadre de gestion du risque, la SECB a mené une évaluation du risque au printemps de 2005. Cette mesure visait essentiellement à établir la base d'un cadre qui aiderait la gestion de la SECB à mettre en place un processus continu de gestion intégrée du risque. Pendant l'évaluation, la SECB a élaboré un profil de ses domaines actuels de risque institutionnel et elle a élaboré un cadre de gestion du risque pour définir et documenter clairement les domaines de risque et les intégrer pleinement aux processus stratégiques et opérationnels. Ce processus est venu étayer le Cadre de gestion intégrée du risque (CGIR) établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 2001.

Pour l'aider dans la mise au point de son cadre de gestion du risque, la SECB a retenu les services des consultants Deloitte et Touche. Elle a chargé Deloitte d'examiner les perspectives de la gestion quant au risque et d'établir un profil de risque ainsi qu'un cadre de gestion du risque. Deloitte a compilé les estimations des gestionnaires de la SECB quant aux risques inhérents. Chacun de ces risques a été passé au crible avec la gestion afin de déterminer des modes d'atténuation. On a ensuite élaboré un plan qui a identifié des stratégies d'atténuation. Ces stratégies incluent des mesures par lesquelles on peut observer, accepter, transférer ou étudier plus longuement le risque en question. On a ensuite établi un calendrier de mesures à prendre, dont on a alloué la responsabilité à des fonctions commerciales et/ou à des personnes à la SECB.

# RAPPORT ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Les crédits globaux de la SECB en 2006 atteignaient 8,645 millions de dollars (2005 - 12,65 millions de dollars).

Les dépenses de développement engagées se sont chiffrées au total à 5,6 millions de dollars. La Société a affecté 2,4 millions de dollars en aide directe aux entreprises et 2,9 millions de dollars en aide directe aux collectivités. En outre, le plan d'entreprise comporte d'autres secteurs d'intérêt tels que l'investissement ainsi que la Politique et défense des intérêts, auxquels sont attribués au total 0,2 million de dollars.

(En milliers de dollars)	CHIFFRES RÉELS	PLAN D'ENTREPRISE
	2005-2006	2005-2006
Aide aux entreprises	2 428 \$	5 814 \$
Aide aux collectivités	2 935	750
Investissement	-	250
Politiques et Défense des intérêts	<u>208</u>	<u>250</u>
	<u>5 571 \$</u>	<u>7 064 \$</u>

En plus de l'aide non remboursable susmentionnée, la Société a consenti des prêts aux entreprises pour la somme de 2,8 millions de dollars (2005 – 4,9 million de dollars) lesquels ne figurent pas dans les dépenses précitées, car les prêts sont remboursables. L'aide financière remboursable et non remboursable en 2006 totalisait 8,4 millions de dollars, ce qui est supérieur de 1,3 million de dollars au budget. Des fonds supplémentaires pouvaient être versés à des requérants dans le secteur de l'aide au développement étant donné que les recouvrements étaient de 0,5 million de dollars supérieurs au budget, en plus des épargnes en général et des dépenses administratives de 0,5 million de dollars. L'excédent de revenu est attribuable aux recouvrements des prêts et des contributions remboursables, des locations, des créances irrécouvrables et à d'autres revenus. Par conséquent, nous sommes d'avis que la Société a bien rempli son mandat.

## SOUTIEN DES PROGRAMMES

La Société emploie 49 personnes affectées à l'exécution des programmes, à l'administration des paiements, à la perception, au commerce et au développement ainsi qu'à diverses autres fonctions. Dans les bureaux de Sydney et de Port Hawkesbury, ces personnes veillent à ce que les clients habitant toutes les localités de la région visée par notre mandat aient accès à nos programmes et services.

Le personnel met en œuvre les programmes de la SECB, de l'APECA et du FICB. Pour mieux connaître le temps consacré à chaque secteur, la Société se sert d'un système électronique de contrôle du temps. Tous les employés enregistrent chaque jour par voie électronique le temps qu'ils consacrent à la SECB, à l'APECA et au FICB. Ce système les aidera à savoir avec précision le temps affecté à chaque groupe et les frais à imputer aux programmes par secteurs.

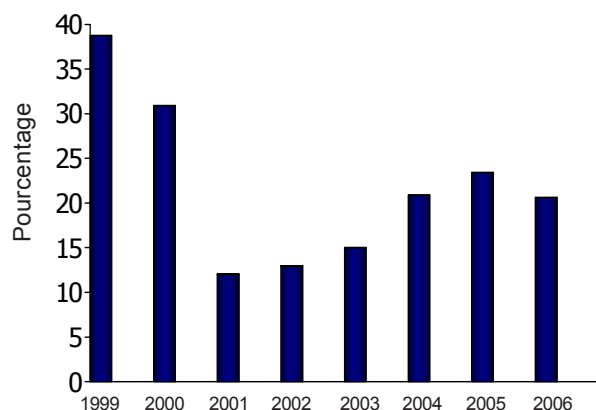
Comme le montre le tableau ci dessous, les coûts administratifs actuels sont raisonnables par rapport au budget et à l'exercice précédent.

(En milliers de dollars)	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS	PLAN D'ENTREPRISE
	2005	2006	2006
Administration générale	1 301 \$	1 238 \$	1 050 \$
Soutien des programmes	<u>679</u>	<u>482</u>	<u>1 200</u>
	<u>1 980 \$</u>	<u>1 720 \$</u>	<u>2 250 \$</u>

Les frais des programmes de soutien sont de 0,2 millions de dollars moins élevés que ceux de l'exercice précédent et de 0,7 million de dollars inférieurs au budget en raison de divers facteurs. Des épargnes ont été réalisées en raison du départ de certains employés et d'affectations ainsi que de l'accent accru mis sur la limitation des coûts, compte tenu des mesures d'examen des dépenses du gouvernement du Canada.

Règle générale, les frais administratifs et les frais de soutien des programmes sont de 0,5 million de dollars inférieurs au budget, ce qui fait que davantage de fonds sont disponibles pour financer des projets de développement prévus dans notre mandat.

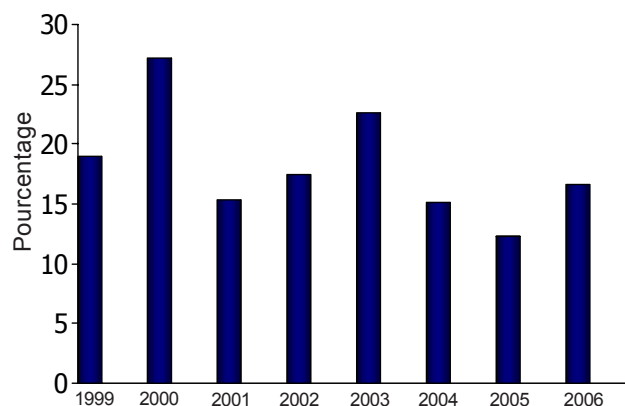
#### FRAIS GÉNÉRAUX EN % DES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT ET DÉBOURSEMENTS DE PRÊTS



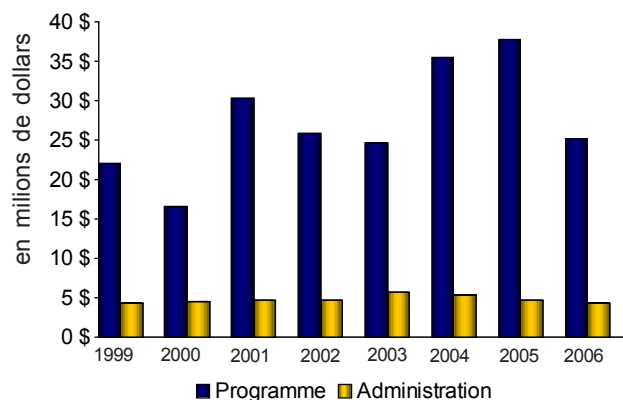
Ce pourcentage de frais généraux (frais administratifs et frais de soutien des programmes) par rapport aux dépenses de développement et aux déboursments de prêts a beaucoup diminué depuis 1999. Le pourcentage pour 2006 serait de 20,6 % (2005 - 23,4 %) par rapport au 38,7 % en 1999.

Les frais communs de soutien des programmes de la SECB et de l'APECA représentent 16,6 % (2005 – 12,3 %) de la dotation de tous les programmes mis en œuvre par les deux organismes. Il s'agit d'un coût raisonnable en rapport avec les taux des sept années précédentes, ainsi que le révèle le diagramme.

#### % DES FRAIS DE SOUTIEN DES PROGRAMMES



#### FRAIS DE LA SECB ET DE L'APECA, PROGRAMMES ET ADMINISTRATION



## ARGENT

La Société maintient des fonds dans une banque à charte canadienne et elle perçoit des intérêts chaque mois. L'intérêt est calculé sur le solde mensuel moyen à un taux préférentiel moins 1,75 %. Au 31 mars 2006, le solde de trésorerie était de 3,2 millions de dollars et le taux d'intérêt payé par la banque était de 3,69 %.

## PRÊTS

La Société fait appel à plusieurs modes de crédit, à savoir le prêt-subvention, le prêt productif d'intérêt, le prêt sans intérêt ainsi que la contribution remboursable sous condition.

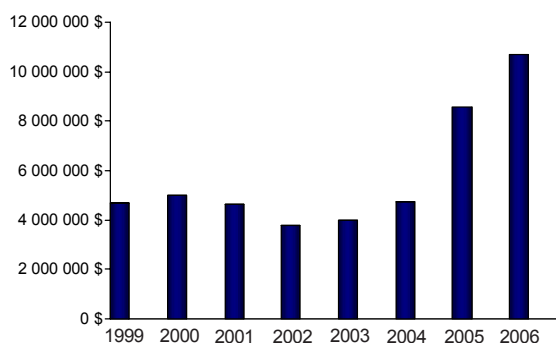
Le montant libéré et toutes les contributions remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est accordé. Si les conditions de l'emprunt ne sont pas respectées, la libération et les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

La Société a veillé à constituer un ensemble de programmes à la clientèle, notamment des prêts, des subventions et des contributions remboursables sous condition afin d'arriver à un juste équilibre nécessaire à la croissance et à l'expansion des entreprises des clients tout en permettant à la Société de maximiser le rendement de ses capitaux. L'accroissement du portefeuille de prêts fait que tous les remboursements perçus peuvent se transformer en prêts à des clients dans les années subséquentes.

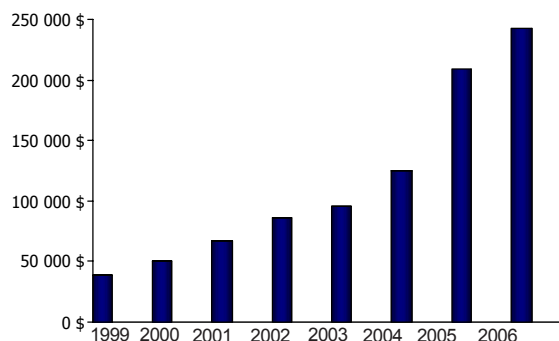
Pendant l'exercice, la Société a accordé 2,8 millions de dollars en prêts à des clients outre les subventions et les contributions provenant des divers programmes administrés par la SECB. Au 31 mars 2006, les prêts en cours représentaient en tout 10,7 millions de dollars. À cette date, le portefeuille de prêts de 2006 se composait de 44 comptes dont le solde se chiffrait en moyenne à 243 030 \$, ce qui constitue une hausse, car ce solde se situait à 38 555 \$ en 1999.

Un montant de 1,2 million de dollars (2005 – 1,0 million de dollars) ont été recouverts au cours de l'exercice; la somme équivaut à 16 % (2005 – 27 %) du solde net à la fin des exercices précédents, et elle se situe à 0,3 million de dollars au dessus du montant prévu dans le plan d'entreprise de la Société.

## PRÊTS EN COURS ET CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES



## SOLDE MOYEN DES PRÊTS ET DES CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES



	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Prêts-subventions accordés	283 036 \$	282 938 \$	52 065 \$	(374 111) \$	- \$	- \$	- \$	585 891 \$
Remboursements de prêts	434 277	388 609	351 829	585 064	604 373	551 099	1 004 289	1 170 136
Prêts réalisés	371 116	820 142	229 668	806 077	1 330 099	1 408 314	4 893 861	2 768 001
Contributions remboursables sous condition accordées	-	3,1 M	9,0 M	3,7 M	1,7 M	3,7 M	0,02 M	0,7 M

À la suite de l'exercice de diligence raisonnable mené par les agents, la Société a atténué le risque de pertes en obtenant des garanties de la plupart des clients. La Société possédait des garanties sur 61 % (58 % en 2005) des prêts en cours au 31 mars 2006. La garantie sert à protéger la Société contre les défauts de remboursement. La garantie porte sur l'un ou plusieurs des éléments suivants : des hypothèques de premier et de second rangs sur des biens fonciers ou immobiliers; des hypothèques mobilières; des garanties accordées par des particuliers et des personnes morales; des contrats de garantie générale; des obligations de premier rang et à taux flottant; des billets.

### PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

La provision pour prêts douteux établie en pourcentage des soldes de prêts en cours a diminué de façon considérable de 1999 à l'exercice en cours, pour se situer à 12,4 % (2005 - 12 %).

Cette provision a été déterminée sur la base de prêts particuliers d'après les renseignements courants à la fin de l'exercice et la connaissance que possède la direction des circonstances de l'entité donnée. Si la Société estime que la perception ne pourrait être réalisée avant l'échéance prévue, une provision pour prêt douteux est comptabilisée aux états financiers.

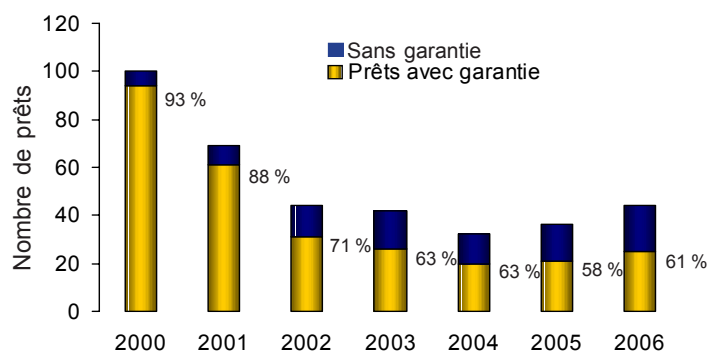
### APECA

Les rentrées du portefeuille de l'APECA géré par la SECB pour l'exercice 2006 se sont chiffrés au total à 3 263 000 \$ (2005 – 3 521 000 \$), soit 104 % (2005 – 110 %) de l'objectif établi.

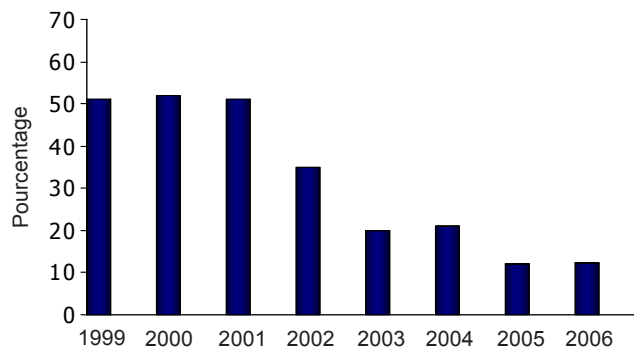
Au cours des six dernières années, la Société a non seulement atteint les objectifs de recouvrement établis, elle les a dépassés comme l'indique le diagramme.

De plus, les activités de perception de la Société se sont traduites par un taux d'arriérés des débiteurs de 4 % (0 % en 2005). Ce résultat est attribuable aux efforts communs du personnel de la perception et des agents des programmes.

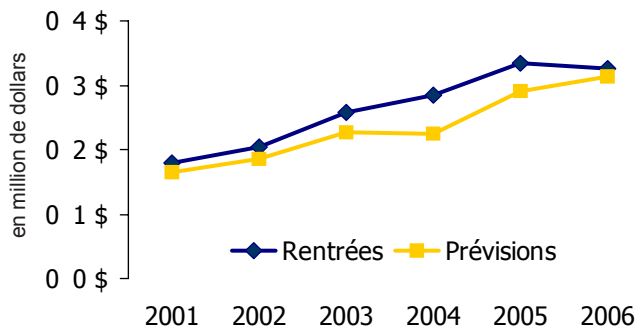
### PORTEFEUILLE DE GARANTIES



### PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX EN % DES PRÊTS EN COURS



### PORTEFEUILLE DES DÉBITEURS DE L'APECA





## PLACEMENTS EN ACTIONS

Il n'y a eu aucun autre placement en actions pendant l'exercice. Le nombre total de placements en actions demeure donc à quatre. Le rachat de parts différées totalisait 120 000 \$ (2005 - 4 444 \$).

Au cours de l'exercice courant, la Société a comptabilisé une provision à titre d'ajustement d'évaluation de 0 \$ (2005 - 217 687 \$) pour réduire la valeur comptable des placements correspondant au montant estimatif en actualisant les flux monétaires actualisés, conformément aux règles comptables de la Société. La différence en 2006 est le résultat de l'inscription d'une allocation pour dépréciation supplémentaire concernant un placement en actions au cours de l'année.

## PLACEMENT DANS LES FILIALES

### CORPORATION FONDS D'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON

La Société a comptabilisé un investissement d'un dollar dans la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) à la valeur d'acquisition, comme le gouverneur en conseil a demandé au FICB de procéder en tant que société d'État mère. Par conséquent, la Société n'exerce aucun contrôle ni aucune influence notable, et l'investissement est comptabilisé sur la base des coûts.

La liquidation du FICB débutera lorsque le dernier dollar du 91 millions de dollars aura été engagé. Nous prévoyons que les fonds seront entièrement affectés d'ici la fin de l'exercice 2006-2007. Le reste de l'actif et du passif du FICB sera transféré à la Corporation en avril 2007.

### DARR (CAP-BRETON) LIMITÉE

Pour consolider la gestion des biens immobiliers, la Société a réactivé ses filiales DARR (Cap-Breton) Limitée en tant que portefeuille de biens immobiliers et entreprise de développement. DARR fera l'acquisition, la gestion et la conservation de biens immobiliers afin d'appuyer la prestation des programmes de développement économique administrés par la SECB. Les états financiers de DARR sont présentés sur une base consolidée avec ceux de la SECB.

## BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT

Les acquisitions en immobilier et équipement étaient de 926 136 \$, ce qui est légèrement inférieur au montant de un million de \$ prévu au budget du Plan d'entreprise. Les acquisitions de matériel et les rénovations prévues aux installations existantes ont eu lieu, y compris la construction d'une addition à la Maison MacDonald. Au cours du dernier trimestre de 2006, des rénovations ont été effectuées à Silicon Island, rue Crescent à Sydney, en prévision du déménagement de la Société de développement du Cap-Breton dans ces locaux au début de l'exercice 2006-2007.

## PRESTATION DE SERVICES – APECA

La Société a administré divers programmes de l'APECA d'une valeur de 19,9 millions de dollars (2005 - 34,3 millions de dollars) et a recouvré 2,5 millions de dollars (2005 - 2,7 millions de dollars) en salaires, en honoraires et autres frais d'exploitation liés à la prestation des services selon le protocole d'entente conclu entre la SECB et l'APECA.

## PARC INDUSTRIEL SYDPORT

En 1999, la Société a transféré la propriété du Parc industriel Sydport (Parc) à un groupe du secteur privé au prix de 3,1 millions de dollars. L'entente relative à cette opération prévoyait l'annulation du prix d'achat en contrepartie de la création d'emplois et d'investissements dans le Parc. La Société n'avait pas donc pas comptabilisé alors de produit pour cette cession. Quand l'entente a pris fin en septembre 2004, il a été établi que la majeure partie des conditions n'avait pas été respectée. Par conséquent, la Société avait le droit de reprendre possession du Parc.

Une nouvelle modification ou entente de règlement a été signée en septembre 2005, au prix d'achat modifié de 1,255 million de dollars en espèces. De plus, tous les passifs environnementaux ont été assumés par l'acheteur, ce qui a donné lieu à la contrepassation des passifs environnementaux de 217 897 \$. La Société a reçu des paiements totalisant 605 000 \$ en 2005-2006 et elle doit recevoir des paiements égaux de 325 000 \$ en 2006 et 2007. Les paiements ne portent pas intérêt, sauf s'il y avait défaut de paiement.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers consolidés.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et qu'elles sont conformes aux autorisations pertinentes. La direction a aussi la responsabilité de garantir que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables, et de superviser un programme complet de vérification interne. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière. La Société possède un service de vérification interne, dont les fonctions comprennent l'examen continu des contrôles internes et de leur application.


Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction, les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers consolidés sont examinés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité de vérification.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Société en vue de formuler une opinion sur ceux-ci. La vérificatrice indépendante a accès pleinement et sans restrictions au Comité de vérification pour discuter de sa vérification et des constatations connexes.

Le vice-président et directeur général,

  
RICK BEATON

La directrice générale, Services intégrés,

  
FRANCES L. MARENICK, CA

Sydney, Canada

Le 19 mai 2006

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre aux fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

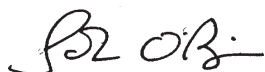
J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, aux règlements administratifs de la Société et aux statuts et règlements administratifs de sa filiale en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



John O'Brien, CA  
directeur principal

Halifax, Canada

Le 19 mai 2006

(Le 5 septembre 2006 pour la note 6)



# BILAN CONSOLIDÉ

31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Encaisse	3 185 130 \$	10 353 737 \$
Débiteurs (note 3)	5 138 432	7 480 048
Frais payés d'avance	<u>8 126</u>	<u>55 231</u>
	<u>8 331 688</u>	<u>17 889 016</u>
À long terme		
Prêts nets (notes 4 et 15)	8 616 560	7 540 835
Placements nets (note 5)	80 000	477 869
Placement dans la filiale (note 6)	1	1
Immobilisations corporelles nettes (note 7)	<u>2 743 867</u>	<u>2 155 152</u>
	<u>11 440 428</u>	<u>10 173 857</u>
	<u>19 772 116 \$</u>	<u>28 062 873 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	7 011 091 \$	16 449 489 \$
À long terme		
Obligation au titre des indemnités de départ constituées (note 9)	<u>454 727</u>	<u>511 993</u>
	7 465 818	16 961 482
<b>AVOIR</b>		
Avoir du Canada	<u>12 306 298</u>	<u>11 101 391</u>
	<u>19 772 116 \$</u>	<u>28 062 873 \$</u>

Engagements (note 11)

Éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur



Administrateur



# ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR

Exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Charges de programme		
Frais de développement (note 10)	5 571 346 \$	3 547 578 \$
Frais d'administration et de soutien de programme (note 10)	1 719 917	1 979 871
Contribution à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (note 6)	-	2 000 000
Installations de location et de développement	409 520	466 902
Provision pour prêts douteux et moins-value des placements (notes 4 et 5)	1 469 977	97 020
Amortissement	337 421	313 604
Total des charges	<u>9 508 181</u>	<u>8 404 975</u>
Produits		
Installations de location	582 454	391 920
Intérêts, placements et autres	230 634	200 927
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (note 15)	1 255 000	60 500
	<u>2 068 088</u>	<u>653 347</u>
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) (note 13)		
Charges de programme	19 853 211	34 311 451
Salaires, services professionnels et autres	2 496 231	2 698 347
	22 349 442	37 009 798
Moins : Coûts recouverts de l'APECA	<u>(22 349 442)</u>	<u>(37 009 798)</u>
Coût d'exploitation net avant crédit parlementaire	7 440 093	7 751 628
Crédit parlementaire	<u>8 645 000</u>	<u>12 650 000</u>
Bénéfice net	1 204 907	4 898 372
Avoir au début de l'exercice	<u>11 101 391</u>	<u>6 203 019</u>
Avoir à la fin de l'exercice	<u>12 306 298 \$</u>	<u>11 101 391 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Crédit parlementaire reçu	8 650 000 \$	12 645 000 \$
Somme reçue de l'APECA	23 870 129	36 862 634
Somme reçue de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton pour services fournis	483 021	680 814
Intérêts créditeurs et produits de placements	227 468	198 872
Rentrées de fonds - activités de location et autres parties	663 405	321 004
Sorties de fonds - charges de programme et frais d'administration	(8 179 149)	(9 443 119)
Paiements faits au nom de l'APECA	(29 737 421)	(32 033 725)
Paiements faits au nom de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton	(594 768)	(597 261)
Paiements d'indemnités de départ	(147 291)	(81 981)
	<u>(4 764 606)</u>	<u>8 552 238</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursements de prêts	1 170 136	1 004 289
Sorties de fonds - prêts	(2 768 001)	(4 893 861)
Remboursement de titres de participation	120 000	4 444
Acquisition d'immobilisations corporelles	(926 136)	(1 026 955)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	60 500
	<u>(2 404 001)</u>	<u>(4 851 583)</u>
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(7 168 607)	3 700 655
Encaisse au début de l'exercice	<u>10 353 737</u>	<u>6 653 082</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>3 185 130 \$</u>	<u>10 353 737 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2006

## 1. LA SOCIÉTÉ

### Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

Le 25 août 2000, la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (Fonds d'investissement) a été constituée en société, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le Fonds d'investissement a été créé pour administrer le financement fédéral et provincial accordé pour favoriser l'adaptation de l'économie locale à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer ses mines de charbon au Cap-Breton. Le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Fonds d'investissement a le même mandat que la Société. Le gouverneur en conseil a aussi exigé que, lorsque les fonds du Fonds d'investissement auront été entièrement engagés, le reste des actifs et des passifs soit transféré à la Société et que le Fonds d'investissement soit dissous.

La Société possède une filiale active en propriété exclusive, soit DARR (Cape Breton) Limited (DARR), qui a été constituée aux termes de la *Companies Act* de la Nouvelle-Écosse. DARR possède et gère tous les biens immobiliers de la Société.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### a) Consolidation et placement dans la filiale

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive, DARR (Cape Breton) Limited.

La Société comptabilise son placement dans la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton au coût historique parce que le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, la Société ne contrôle pas le Fonds d'investissement ou n'a pas d'influence notable sur ce dernier.

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont comptabilisés comme financement dans l'état consolidé des résultats et de l'avoir au cours de l'exercice où ils sont approuvés. Les prélèvements sont fonction des besoins de trésorerie.

c) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette ou sont remboursables sous condition, selon les dispositions du contrat de prêt. Le montant libéré et tous les montants remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est octroyé. Si les conditions ne sont pas respectées, la remise de dette ou les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie pour chaque prêt en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant à son recouvrement à la date prévue. Lorsque qu'un prêt devient douteux, les intérêts créditeurs cessent d'être comptabilisés. La comptabilisation des intérêts créditeurs reprend lorsque la provision d'un prêt douteux en particulier est contrepassée.

Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision pour prêts douteux.

e) Constatation des produits

(i) Revenus locatifs

Les revenus locatifs comprennent les produits tirés de la location de locaux, d'installations et de services connexes. Les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

(ii) Intérêts créditeurs et produits de placements

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées. Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative nette. La valeur de réalisation estimative nette est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Le taux d'actualisation est établi selon le taux de prêt du Trésor aux sociétés d'État.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur la durée de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 20 ans
Matériel et ameublement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 3 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	5 ans

h) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent cotiser au Régime. La cotisation de la Société au Régime correspond au coût entier des cotisations patronales. Ce montant est fondé actuellement sur un multiple des cotisations exigées des employés, et peut changer dans le temps selon les résultats du Régime. Ces cotisations représentent le passif total de la Société au titre du Régime. Les cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont passées en charges dans l'exercice (voir la note 14). Les cotisations au titre des services passés sont passées en charges au moment où elles sont versées. La Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

i) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ conformément à leurs conditions d'emploi. La Société constate le coût des indemnités futures dans les exercices au cours desquels les employés sont à l'emploi de la Société. Elle comptabilise le passif au titre de ces indemnités à mesure que celles-ci sont constituées. La direction établit l'obligation au titre des indemnités de départ constituées à l'aide d'une méthode fondée sur des hypothèses et ses meilleures estimations. L'obligation constituée est fondée sur l'hypothèse selon laquelle tous les employés qui comptent au moins trois années de service auront droit à des indemnités. Les modifications de ces estimations sont imputées ou créditées aux frais d'administration et de soutien de programme à l'état consolidé des résultats et de l'avoir dans l'exercice où elles sont apportées.

j) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits, les charges et les engagements communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

### 3. DÉBITEURS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 13)	4 896 510 \$ -	7 253 791 \$ 5 000
Crédit parlementaire		
Somme due par la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton	108 289 26 053	- 35 033
Remise de taxe de vente harmonisée	<u>107 580</u>	<u>186 224</u>
Autres débiteurs	<u>5 138 432 \$</u>	<u>7 480 048 \$</u>

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. La somme due par la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton a trait à des services assurés en son nom. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur car ils sont à court terme.

### 4. PRÊTS

Au 31 mars 2006, la Société avait un portefeuille de 44 comptes de prêt (41 en 2005). Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. Tous les prêts sont évalués et les risques sont notés de faible (1) à élevé (5). Ce portefeuille comprend ce qui suit :

Notation des risques	<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>Somme due</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
5	2 275 943 \$	(1 962 964) \$	312 979 \$	1 250 407 \$
4	1 951 929	(113 789)	1 838 140	1 622 209
3	3 012 658	-	3 012 658	1 587 576
2	3 452 783	-	3 452 783	3 079 643
1	-	-	-	1 000
	<u>10 693 313 \$</u>	<u>(2 076 753) \$</u>	<u>8 616 560 \$</u>	<u>7 540 835 \$</u>

La Société a huit débiteurs (8 en 2005) qui représentent 69 p. 100 du solde (70 p. 100 en 2005).

Le solde ci-dessus comprend une hypothèque de 382 000 \$ (428 000 \$ en 2005) sur des biens que la Société a vendus au cours de l'exercice de 2002-2003. Il comprend aussi une hypothèque de 650 000 \$ sur les actifs d'un parc industriel, décrits à la note 15.

La provision pour prêts douteux comprend ce qui suit :

<b>2006</b>				<b>2005</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Radiations</b>	<b>Provision annuelle</b>	<b>Solde de clôture</b>	<b>Solde de clôture</b>
<u>1 037 321 \$</u>	<u>(576 284) \$</u>	<u>1 615 716 \$</u>	<u>2 076 753 \$</u>	<u>1 037 321 \$</u>

Les radiations ci-dessus comprennent un montant de 411 435 \$ (zéro en 2005) au titre d'un prêt qui a été restructuré au cours de l'exercice.

Une provision pour prêts douteux de 2,1 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2005) a été établie pour des prêts dont la valeur comptable initiale était de 2,3 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2005).

La juste valeur des prêts, établie par actualisation des flux monétaires futurs prévus, selon le taux de prêt aux sociétés d'État, est d'environ 7,4 millions de dollars (6,0 millions en 2005). L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est attribuable au fait que 69 p. 100 des prêts du portefeuille (85 p. 100 en 2005) sont assortis d'un taux d'intérêt nul.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

<b>Échéance</b>	<b>2006</b>			<b>2005</b>
	<b>Somme due</b>	<b>Provision</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur comptable</b>
Échu	157 779 \$	(137 811) \$	19 968 \$	19 944 \$
2006	-	-	-	517 156
2007	1 372 463	(247 462)	1 125 001	936 263
2008	2 196 800	(669 368)	1 527 432	1 660 463
2009	1 838 236	(360 578)	1 477 658	1 387 400
2010	1 503 450	(135 004)	1 368 446	849 320
2011 et au-delà	<u>3 621 129</u>	<u>(526 530)</u>	<u>3 094 599</u>	<u>2 167 692</u>
	10 689 857	(2 076 753)	8 613 104	7 538 238
Intérêts à recevoir	<u>3 456</u>	-	<u>3 456</u>	<u>2 597</u>
Total	<u>10 693 313 \$</u>	<u>(2 076 753) \$</u>	<u>8 616 560 \$</u>	<u>7 540 835 \$</u>

Des prêts subventions totalisant 309 936 \$ (144 540 \$ en 2005) ne sont pas inclus dans le portefeuille de prêts. L'état consolidé des résultats et de l'avoir comprend une charge de 585 891 \$ (un recouvrement de 16 185 \$ en 2005) pour les prêts subventions.

Le portefeuille de prêts ne comprend pas les contributions remboursables sous condition qui totalisent 14,9 millions de dollars (19,3 millions en 2005). L'état consolidé des résultats et de l'avoir comprend une charge de 718 015 \$ (24 610 \$ en 2005) imputée aux frais de développement pour les contributions remboursables sous condition versées au cours de l'exercice.

## 5. PLACEMENTS

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. Le solde comprend ce qui suit :

	<b>2006</b>			<b>2005</b>
	<b>Coût</b>	<b>Provision</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur comptable</b>
Actions	<u>1 975 556 \$</u>	<u>(1 895 556) \$</u>	<u>80 000 \$</u>	<u>477 869 \$</u>



Les actions sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote, rachetables au gré de la Société ou du porteur, dans des sociétés du secteur privé. Aucun dividende n'a été versé ou déclaré au cours de l'exercice (aucun en 2005). Le rachat d'actions privilégiées a atteint 120 000 \$ (4 444 \$ en 2005).

La direction a comptabilisé ces placements après déduction d'une provision pour moins-value de 1,9 million de dollars et sans provision pour redressement de l'évaluation (1,4 million de dollars et 217 687 \$ respectivement en 2005). La juste valeur des placements, établie par actualisation des flux monétaires futurs prévus, est semblable à leur valeur comptable.

## 6. PLACEMENT DANS LA FILIALE

Sommaire de la situation et des résultats financiers vérifiés de l'exercice de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton :

<b>Bilan</b>	<b>Au 31 mars 2006</b>	<b>Au 31 mars 2005</b>
Actif	57 341 152 \$	69 126 193 \$
Passif	14 839 202 \$	1 610 646 \$
Avoir de l'actionnaire	42 501 951 \$	67 515 547 \$

<b>État des résultats</b>	<b>Exercice terminé le 31 mars 2006</b>	<b>Exercice terminé le 31 mars 2005</b>
Charges de programme	(21 995 640) \$	(6 960 541) \$
Frais d'administration et de soutien de programme	(871 627)	(1 002 336)
Intérêts créditeurs	1 267 282	1 423 499
Financement provenant de la Société d'expansion du Cap-Breton	-	2 000 000
Pertes pour activités abandonnées	(3 413 611)	-
Coût net après financement public	<u>25 013 596 \$</u>	<u>4 539 378 \$</u>

Au 31 mars 2006, les engagements en cours au titre des activités d'expansion du Fonds d'investissement sont les suivants :

2007	14 204 007 \$
2008	2 453 759
2009	724 250
	<u>17 382 016 \$</u>

Le Fonds d'investissement a émis une action de 1 \$. Cette action représente le placement de la Société dans le Fonds d'investissement et est comptabilisée au coût historique. Par conséquent, les résultats du Fonds d'investissement ne se trouvent pas dans les présents états financiers consolidés.

Le 3 mars 2006, le Fonds d'investissement a acquis Cape Breton Casting Inc. (CBCI) en exerçant la garantie sur les prêts non remboursés. L'acquisition pour un montant nul a entraîné la création d'une filiale du Fonds d'investissement. Les activités de CBCI sont présentées comme activités abandonnées, car l'établissement est à vendre et a enregistré des pertes d'exploitation importantes.

Le Fonds d'investissement sera liquidé dès que le fonds de 91 millions de dollars aura été entièrement engagé, soit d'ici le 31 mars 2007. Les actifs et passifs restants du Fonds d'investissement seront alors transférés à la Société et le Fonds d'investissement sera dissous.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé et radiation	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains pour développement	519 697 \$	341 596 \$	178 101 \$	165 084 \$
Matériel, ameublement et améliorations locatives	1 993 569	1 764 281	229 288	290 982
Installations de location	4 886 115	2 549 637	2 336 478	1 699 086
	<u>7 399 381 \$</u>	<u>4 655 514 \$</u>	<u>2 743 867 \$</u>	<u>2 155 152 \$</u>

## 8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2006	2005
Sommes à payer au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 13)	4 600 505 \$	11 988 484 \$
Sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 13)	227 309	1 063 903
Taxe de vente harmonisée à payer	115 275	84 221
Somme due à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton	-	15 300
Autres créditeurs	2 068 002	3 297 581
	<u>7 011 091 \$</u>	<u>16 449 489 \$</u>

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres créditeurs, qui sont liés à des frais de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

## 9. INDEMNITÉS DE DÉPART

L'Administration verse des indemnités de départ à ses employés en fonction du nombre d'années de service et du salaire en fin de carrière. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne possède aucun actif. Le déficit est donc égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. L'information suivante à propos de ce régime est évaluée au 31 mars :

	2006	2005
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, début de l'exercice	592 923 \$	582 108 \$
Coût pour l'exercice	169 933	92 796
Indemnités versées au cours de l'exercice	(147 291)	(81 981)
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, fin de l'exercice	<u>615 565 \$</u>	<u>592 923 \$</u>
Tranche à court terme	160 838 \$	80 930 \$
Tranche à long terme	454 727	511 993
	<u>615 565 \$</u>	<u>592 923 \$</u>

## 10. CHARGES DE PROGRAMME

Les frais de développement et les autres charges de programme comprennent ce qui suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Frais de développement		
Aide aux collectivités	2 935 405 \$	2 949 637 \$
Aide aux entreprises	2 428 471	378 766
Politique et défense des intérêts	<u>207 470</u>	<u>219 175</u>
	<u>5 571 346 \$</u>	<u>3 547 578 \$</u>
Frais d'administration et de soutien de programme		
Soutien de programme	482 373 \$	679 321 \$
Frais d'administration	<u>1 237 544</u>	<u>1 300 550</u>
	<u>1 719 917 \$</u>	<u>1 979 871 \$</u>

## 11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement totalisaient 2 070 763 \$ (2 691 319 \$ en 2005).

## 12. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours de ses activités, la Société a fait l'objet de poursuites. La Société estime qu'il n'est pas possible d'en déterminer les résultats pour le moment et elle n'a pas établi de provision dans ses états financiers.

## 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par des ministères et organismes fédéraux et d'autres sociétés d'État, qui s'est élevé à 67 484 \$ (76 937 \$ en 2005), est présenté dans l'état consolidé des résultats et de l'avoir. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

La Société a signé avec la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton un protocole d'entente qui régit le montant de l'apport au Fonds d'investissement et la prestation de services de soutien administratif et de programme. En outre, la Société a fourni des services d'administration et de soutien de programme d'une valeur de 591 310 \$ (582 496 \$ en 2005) et a recouvré ce montant.

La Société a loué des biens à Cape Breton Casting Inc. (CBCI), filiale en propriété exclusive de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton acquise le 3 mars 2006. Le loyer, les taxes foncières et les autres frais connexes facturés à CBCI au cours de l'exercice ont totalisé 97 822 \$. Les opérations avec CBCI comprennent aussi une contribution de 245 121 \$, un prêt de 688 496 \$ et une provision compensatoire pour moins-value de 688 496 \$.

## 14. RÉGIME DE RETRAITE

Les cotisations au Régime au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Cotisations par la Société	386 582 \$	390 762 \$
Cotisations par les employés	181 841 \$	189 832 \$

## 15. PARC INDUSTRIEL SYDPORT

En 1999, la Société a transféré la propriété du Parc industriel Sydport (Parc) à un groupe du secteur privé au prix de 3,1 millions de dollars. L'entente relative à cette opération prévoyait l'annulation du prix d'achat en contrepartie de la création d'emplois et d'investissements dans le Parc. La Société n'avait donc pas comptabilisé alors de gain pour cette cession. Quand l'entente a pris fin en septembre 2004, il a été établi que la majeure partie des conditions n'avait pas été respectée. Par conséquent, la Société avait le droit de reprendre possession du Parc.

Une nouvelle modification ou entente de règlement a été signée en septembre 2005, au prix d'achat modifié de 1,255 million de dollars en espèces. De plus, tous les passifs environnementaux ont été assumés par l'acheteur, ce qui a donné lieu à la contrepassation des passifs environnementaux de 217 897 \$. La Société a reçu des paiements totalisant 605 000 \$ en 2005-2006 et elle doit recevoir des paiements égaux de 325 000 \$ le 31 décembre 2006 et 2007. Les paiements ne portent pas intérêt, sauf s'il y avait défaut de paiement.

## 16. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2006.

# GLOSSAIRE

APECA ou Agence de promotion économique du Canada atlantique : agence fédérale dont le siège social se trouve à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Elle a pour but d'améliorer l'économie des collectivités de la région de l'Atlantique en favorisant la mise sur pied d'entreprises et la création de possibilités d'emplois. (angl. : ACOA)

CA : Comptable agréé (angl. : Chartered accountant)

CBDC ou corporation au bénéfice du développement communautaire : société autonome, sans but lucratif, qui dessert le Canada atlantique rural avec le soutien de l'APECA. Les CBDC aident à la création de petites entreprises et à l'expansion, la modernisation et la stabilisation des entreprises existantes. Elles offrent des services techniques et financiers aux entrepreneurs dans leurs régions respectives. (angl. : CBDC)

DARR (Cap-Breton) Limitée : filiale de la SECB, elle agit à titre de société de portefeuille immobilier et de développement. (angl. : DARR)

DEVCO : Société de développement du Cap-Breton ( angl. : DEVCO)

Effet de levier : s'établit en soustrayant le montant total de l'aide du coût global du projet. Comprend les capitaux propres du demandeur, ceux des investisseurs ou prêteurs privés et les autres sources de financement étatiques. Le financement d'un certain nombre de sources administrées par la SECB (pour un même projet) n'est pas considéré comme effet de levier. (angl. : leverage)

Emplois créés\* : emplois directs ETP créés durant l'activité, à la suite d'un projet admissible et avant la date de réalisation de celui-ci, et qui devraient durer au moins cinq ans. Les emplois sont établis au prorata du financement de sources diverses administrées par la SECB et fondés sur le montant proportionnel de l'investissement consenti par chaque source dans les projets globaux. (angl. : jobs created)

Entité commerciale : Un particulier, un propriétaire unique, un partenariat, une coopérative, une personne morale, y compris les sociétés d'État, ou tout fiduciaire ou agent juridique qui exécute ou entreprend des activités commerciales licites à titre lucratif à l'île du Cap Breton, à l'exclusion d'un gouvernement ou d'une municipalité. (angl. : commercial)

ETP ou emplois équivalents temps plein : emplois permanents, directs, saisonniers ou à temps partiel transposés en ce qui équivaut à des emplois à temps plein selon des facteurs de conversion reconnus. (angl. : FTE)

Exportations : comprenant les ventes faites dans des marchés à l'extérieur du Canada, les recettes en provenance de touristes de l'extérieur du pays et le remplacement d'importation de biens et services de l'extérieur du Canada. (angl. : exports)

FIA ou Fonds d'innovation de l'Atlantique : une composante du PICA. Le FIA est une mesure quinquennale de 300 millions de dollars destinée à appuyer le développement économique du Canada atlantique en accélérant le développement de l'industrie du savoir. (angl. : AIF)

FICB ou Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton : constitué en société en août 2000, organisme chargé, depuis la fermeture de la Société de développement du Cap-Breton, d'administrer des fonds d'adaptation économique du gouvernement du Canada et de la province de la Nouvelle-Écosse. (angl. : CBGF)

GED ou Gouvernement en direct : stratégie visant à offrir, avant 2005, des services gouvernementaux clés au moyen d'une infrastructure électronique à l'échelle du gouvernement. (angl. : GOL)

Investissement : il est question ici d'un investissement étranger direct, ou IED, c'est-à-dire un investissement au Canada qui provient de l'extérieur du pays ainsi qu'un investissement canadien de l'extérieur de l'Île du Cap-Breton. (angl. : Investment)

LGFP : Loi sur la gestion des finances publiques ( angl. : FAA)

LLO ou Loi sur les langues officielles : loi portant sur le statut et l'usage des langues officielles du Canada. (angl. : OLA)

ODR ou organisme de développement régional (angl. : RDA).

PDE ou Programme de développement des entreprises (angl. : BDP).

PE : Protocole d'entente ( angl. : MOU)

PIB : Produit intérieur brut (angl. : GDP)

PICA ou Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique : mesure de 700 millions de dollars de l'APECA qui investit dans quatre secteurs principaux : l'innovation, le développement économique des collectivités, le commerce et l'investissement, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences. (angl. : AIP)

Priorité stratégique : pour la SECB, les priorités stratégiques sont : Aide aux entreprises, Aide aux collectivités, Investissement, Défense des intérêts, Orientation et recherche. (angl. : Strategic Priorities)

Projet : mesure entreprise par la SECB soit seule, soit en collaboration avec une ou plusieurs tierces parties. On inscrit un projet pendant le mois où la demande du requérant est approuvée. (angl. : Project)

PSC ou Programme de services-conseils (angl. : CAS)

Secteurs prioritaires : la SECB a déterminé quatre secteurs stratégiques en vue d'un soutien financier : l'industrie du savoir, le tourisme, la fabrication et la transformation, les industries fondées sur les ressources. (angl. : Priority Sectors)

UCB : Université du Cap-Breton (angl. : Cape Breton University)

\* Les emplois se calculent selon les définitions figurant dans Mesure de l'impact de l'emploi, définitions et exemples, Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Silicon Island, 70, rue Crescent  
Sydney, Nouvelle-Écosse B1P 6T7  
1-800-705-3926 [www.ecbc-secb.gc.ca](http://www.ecbc-secb.gc.ca)



Enterprise  
Cape Breton  
Corporation

Société  
d'expansion  
du Cap-Breton

Canada 